Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
GRAND NARBONNE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SEANCE PUBLIQUE DU 10 FEVRIER 2022

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE 7
1. Installation des Conseillers communautaires de Cuxac d'Aude 7
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 9 décembre 2021 8
3. Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations 8
CONTRACTUALISATION 8
4. Modification du groupe de travail permanent « Finances, Politique des achats et gestion » - volet Contractualisations 8
DÉVELOPPEMENT DURABLE 9
5. Rapport annuel 2021 sur la situation du Grand Narbonne en matière de Développement Durable 9
RESSOURCES HUMAINES 20
6. Rapport annuel 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 20
7. Présentation annuelle de l'état des indemnités des élus 23
8. Présentation du rapport social unique 23
9. Mise à jour du tableau des effectifs 24
10. Obligation d'emploi des travailleurs handicapés 24
11. Désignation d'un nouveau représentant au Comité Technique et au Comité Hygiène Sécurité et conditions de travail 24
FINANCES 24
12. Débat sur les Orientations Budgétaires - Exercice 2022 24
13. Reversement de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités communautaires 32
14. Reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités communautaires 33
15. Reversement d'une partie de la fiscalité économique aux communes supportant des installations éoliennes et photovoltaïques 33

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

INNOVATION – ECONOMIE, ATTRACTIVITE ET STRATEGIES TERRITORIALES 34

TOURISME 34
16. Modification des statuts de l'EPIC Grand Narbonne Tourisme 34
AMENAGEMENT ECONOMIQUE 34
17. Zone Artisanale de Caves – Vente du lot n° 1 34
18. Zone Artisanale d'Armissan La Peyrelade – Vente du lot n° 18 35

MOBILITE – ENVIRONNEMENT – SERVICES AUX USAGERS 35

TRANSPORTS ET INTERMODALITE 35
19. Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare de Leucate – Convention de financement relative aux études de faisabilité du Pôle d'échange multimodal de Leucate – La Franqui 35
POMPES FUNEBRES 36
20. Tarifs des fournitures et prestations fournies par la Régie Communautaire des Pompes Funèbres pour l'année 2022 36
FOURRIERES – REFUGES ANIMALIERS 37
21. Attribution de la Délégation de Service Public (DSP) relative à la gestion de la fourrière et du refuge intercommunaux pour chiens et chats du site de Cap de Pla à Narbonne 37
CYCLE DE L'EAU 38
22. Désignation de nouveaux représentants du Grand Narbonne au Syndicat Mixte du Delta de l'Aude 38
23. Bordereaux de prix des branchements eau potable et assainissement pour les communes en régie 39
24. Approbation du lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du forage des Charbonnières, alimentant la commune d'Argeliers - Précision et abrogation de la délibération n° C2021_280 du 9 décembre 2021 39
25. Approbation du lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du forage des Orgeasses, alimentant la commune de Sainte Valière – Précision et abrogation de la délibération n° C2021_283 du 9 décembre 2021 39
26. Approbation du lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du forage des quatre chemins, alimentant la commune de Bize-Minervois - Précision et abrogation délibération C2021_282 du 9 décembre 2021 40

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

27. Approbation du lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique de la source du Merlat, alimentant la commune de Caves Précision et abrogation de la délibération n° C2021_281 du 9 décembre 2021 40
POLITIQUE CULTURELLE 40
28. Prise en charge des auteurs et illustrateurs pour le Salon du Livre édition 2022 40
29. Adoption des tarifs pour le spectacle de Cédric Chapuis et convention de partenariat avec le Théâtre + Cinéma Scène Nationale Grand Narbonne pour le Salon du Livre du Grand Narbonne édition 2022 41
PATIO DES ARTS 42
30. Mise à jour des tarifs de participation aux frais de scolarité pour l'année 2022-2023 42

PLANIFICATION – URBANISME – HABITAT – PLAN CLIMAT 43

POLITIQUE SOCIALE DE L'HABITAT (PSH) 43
31. Programme national « Action Cœur de Ville » - programme Grand Narbonne Action Façades 2022-2023 43
32. Désignation d'un nouveau représentant du Grand Narbonne à Domitia Habitat 43
33. Convention de prestations mutualisées avec la Ville de Narbonne dans le cadre de la Lutte contre l'Habitat Indigne 43
PLANIFICATION – SCOT 44
34. Modification simplifiée n° 1 du SCoT de la Narbonnaise : présentation du bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée 44
POLITIQUE FONCIERE 45
35. Mise en place d'une convention opérationnelle tripartite EPF Occitanie – Grand Narbonne et commune de Gruissan pour le site de « La Sagne » 45
36. Demande de déclaration d'utilité publique pour une intervention foncière au profit de l'EPF Occitanie sur l'îlot Cassaignol à Narbonne 46
FONDS DE CONCOURS 48
37. Attribution Fonds de Concours 2022 48

INNOVATION ET COHÉSION SOCIALE 48

POLITIQUE DE LA VILLE 48
38. Rapport Politique de la Ville du Grand Narbonne 2019/2020 48
CISPD 51

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

39. Convention partenariale entre la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation – accueil TIG 51
40. Contrat de sécurité Intégrée 52

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

Présidence de Monsieur Didier MOULY
Président

Le jeudi 10 février 2022 à 18h00, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués en séance publique par Monsieur le Président, se sont réunis en la salle du Palais du Travail à Narbonne, sous la présidence de Monsieur Didier MOULY, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

Conseillers titulaires présents : ALDEBERT Didier, ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, CALMON Julien, CASTAN Luc, CHALULEAU Jean-Paul, CHARPENTIER Christine, CLERGUE Guy, CODORNIOU Didier (à partir du point 5 et jusqu'au point 32), COMBES Georges, COURREGES Jean-Pierre, COUSIN Sylvie, DAUZATS Christine, DELFOUR Gregory, DEVIC Bernard, DUPONT Myrianne, DURAND Viviane, FABRE Alain, FAGES Gilles, FAURAN Jean-Paul, FRERE José, GOUIRY Catherine, GUENFICI Ali, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc, JULES Jean-Claude, LAPALU Christian, LENOIR Alexia, LOÏS Lydie, LUCIEN Gérard, MALQUIER Bertrand, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PALMADE-GIMENEZ Muriel (à partir du point 5), PARRA Éric, PENET Yves, PY Michel, RAPINAT Évelyne, RENAULT Régine, RIO Jean-Louis, SAINTE-CLUQUE Nicolas, SEGUI Jeanne-Maryse, TAURAND Francis, TEXIER Bruno, THIVENT Viviane, TIXIER Sandrine, TUBAU Marcel, VERGNES Magali, VIALADE Alain, VICO Alain et VITASSE Florence.

Conseillers représentés : ABED Yamina (procuration à MOULY Didier), ALAUX Sylvie (procuration à BELART Xavier), AMBROSINO Jean-Marc (procuration à MARTIN Henri), BOUISSET Cyrielle (procuration à ALVAREZ Jean-Michel), BOUSQUET Didier (procuration à LOIS Lydie), BREHON Bruno (procuration à SAINTE-CLUQUE Nicolas), CESAR Jean-Paul (procuration à ALVAREZ Jean-Michel), CHING Monique (procuration à PY Michel), CODORNIOU Didier (procuration à PALMADE-GIMENEZ Muriel à partir du point 33), DEBLED Serge (procuration à LAPALU Christian), HUYNH-VAN Nathalie (procuration à BELLOTTI-LASCOMBES Emma), IBANES Alexandra (procuration à PALMADE-GIMENEZ Muriel à partir du point 5), KAISER Stéphanie (procuration à BELLOTTI-LASCOMES Emma), ROCHER Édouard (procuration à CODORNIOU Didier du point 5 au point 32), RUDENT Yann (procuration à THIVENT Viviane).

Conseillers absents/excusés : BASTIE Yves, CODORNIOU Didier (jusqu'au point 4), DARAUD Jean-François, IBANES Alexandra (jusqu'au point 4), PALMADE-GIMENEZ

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

Muriel (jusqu'au point 4), PECH Olivier, PINET Marie-Christine, RIVEL Jean-Luc, ROCHER Édouard (jusqu'au au point 4 et à partir du point 33) et ROGER-MATEILLE Séverine.

(M. Jean-Marie MONIE est désigné secrétaire de séance.)

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.)

M. LE PRESIDENT : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je me permets de faire l'appel même si certains vont arriver en cours de séance.

M. Serges DEBLED, que j'aurais bien voulu présenter ce soir en tant que Maire de Mailhac, a son Conseil municipal désignant les différents représentants dans les différentes commissions. Nous aurons donc l'occasion de l'accueillir lors d'un prochain Conseil Communautaire mais, bien entendu, tant en votre nom qu'en mon nom personnel, je lui adresse, à travers ce Conseil Communautaire, toutes mes félicitations pour cette élection.

Je tiens, Gregory (M. DELFOUR), à vous féliciter publiquement et officiellement tant au nom de tous les élus qu'en mon nom personnel. Votre arrivée constitue un changement important sur le Conseil Communautaire par rapport à la continuité qu'il y avait eu dans la représentation de la commune de Cuxac d'Aude. Soyez le bienvenu et je vous précise que je vous avais excusé à la Conférence des Maires puisque vous étiez absent pour des raisons dues au Covid. Bienvenue en Conseil Communautaire.

Je vous rappelle que les Conseillers peuvent recevoir deux procurations et que cette séance est retransmise sur la chaîne YouTube du Grand Narbonne. Mme THIVENT a posé une question par écrit.

Viviane THIVENT : C'était une question à propos de l'hôpital privé du Narbonnais. De nombreux habitants m'ont questionnée sur l'absence d'une navette pour rejoindre cet hôpital privé. Aujourd'hui, il est compliqué de s'y rendre quand on n'a pas de voiture, sans taxi. Je voulais savoir s'il était possible d'entamer une négociation avec cet établissement qui a été très aidé déjà par le public pour envisager la prise en charge d'une navette ou une solution de transport. Merci.

Jean-Marc JANSANA : Merci, Monsieur le Président. Madame THIVENT, je vous remercie pour votre question. Vous abordez un sujet que je suis évidemment à double titre, au titre de ma délégation de Vice-Président du Grand Narbonne aux transports et aux mobilités, mais aussi en qualité de Maire de Montredon-des-Corbières qui a vu le trafic routier augmenter considérablement depuis l'ouverture, le 7 juin 2021, de l'HPGN,

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

sur cette départementale 6113. La négociation que vous proposez aujourd'hui a déjà été entamée depuis de longs mois avec les dirigeants locaux et nationaux du groupe ELSAN, avant même l'ouverture de l'établissement et son inauguration, le 9 septembre. En marge du Congrès des Maires, le vendredi 19 novembre 2021, une rencontre a eu lieu à Paris entre le directeur du groupe ELSAN, M. CHICHE, M. le Président du Grand Narbonne, M. Didier MOULY, M. Guillaume HERAS, M. le député de l'Aude Alain PEREA, les services et moi-même. Comme vous nous le suggérez aujourd'hui, nous avons déjà demandé une prise en charge, par l'hôpital privé du Grand Narbonne, du coût d'une navette entre Narbonne et cette clinique privée.

Les études réalisées par KEOLIS diffèrent en fonction de la fréquence, de l'amplitude horaire et de la taille des véhicules pour faire cette jonction. Comme je l'ai déjà dit ici, les bus du réseau urbain ne peuvent pas véhiculer des personnes en quittant l'Agglomération. Hors Agglomération, les passagers doivent voyager assis et ceinturés dans un car et non pas dans un bus. Les données chiffrées du coût de cette navette ont été délivrées aux dirigeants d'ELSAN et le Président, Didier MOULY, a réitéré à Paris sa demande aux dirigeantx d'ELSAN d'une enquête de mobilité auprès de tous les usagers de l'HPGN (les salariés, les patients, les visiteurs, les professionnels de santé) pour savoir qui serait intéressé par la navette afin de calculer les amplitudes et les volumes. Depuis le 19 novembre 2021, nous sommes dans l'attente de ces données chiffrées, la balle est donc dans le camp d'ELSAN. J'espère avoir répondu à votre question.

(Arrivée d'Éric PARRA, d'Ali GUENFICI et de Bertrand MALQUIER.)

M. LE PRESIDENT : Merci. Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Jean-Marie MONIE. S'il n'y a pas d'autres candidatures, Monsieur MONIE, vous assurerez le secrétariat de cette séance du Conseil Communautaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : Didier MOULY

1. Installation des Conseillers communautaires de Cuxac d'Aude

M. LE PRESIDENT : La première délibération porte sur l'installation des Conseillers communautaires de Cuxac d'Aude en la personne de M. DELFOUR et de Mme TIXIER. S'il n'y a pas d'interventions particulières, il n'y a pas de vote, on prend acte de cette installation.

Le Conseil prend acte de l'installation des deux Conseillers

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

(Arrivée de Gilles FAGES.)

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 9 décembre 2021

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, nous devons passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 65 votes pour et 2 abstentions

3. Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

M. LE PRESIDENT : Vous avez eu la liste en annexe de votre projet de délibération. Y a-t-il des questions ?

Le Conseil prend acte

CONTRACTUALISATION

Rapporteur : Bernard DEVIC

4. Modification du groupe de travail permanent « Finances, Politique des achats et gestion » - volet Contractualisations

Bernard DEVIC : Merci, Monsieur le Président. Cette délibération est tout simplement une amplification de ce que le Conseil doit aujourd'hui prendre en compte dans le cadre de la structuration de notre mission au niveau du CRTE, mais, pour aller plus loin, de tout ce qui est contractualisation.

Par délibération du 28 janvier 2021, le Conseil Communautaire a décidé de créer des groupes de travail permanents, composés de 20 membres. Ainsi, un groupe de travail permanent qui s'appelle « Finances, politique des achats et gestion » a été constitué et, à ce jour, il est composé de 14 membres. D'autre part, comme vous le savez – on a insisté lors des deux derniers Conseils Communautaires – depuis le 1er janvier 2022 le CRTE est le cadre de droit commun des différentes politiques publiques territoriales et de toute nouvelle contractualisation que l'État va nous proposer. En clair, toutes les subventions, petit à petit, s'apprécieront en cohérence avec le projet CRTE.
J'ai rappelé aussi que le contrat avec la Région Occitanie va se mettre en place dans le cadre d'un CTO et nous en reparlerons dans le courant du premier semestre 2022. Ce

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

contrat va durer de 2022 à 2028. Il ne faut pas oublier tout ce que nous avons à mettre en place dans le cadre de référence avec les fonds européens, fonds leader, sans oublier l'objectif stratégique du FEDER. Donc il nous faut désormais aborder d'une façon très stratégique l'ensemble de ce que je viens de rappeler c'est-à-dire toutes ces contractualisations et de les mettre en cohérence avec ce que nous faisons au niveau du groupe de travail « Finances ».

On avait pensé créer un groupe de travail spécifique, nous avons abandonné, nous préférons agréger un certain nombre de personnes pour, tout simplement, arriver à ce que nous avions décidé, c'est-à-dire 20 membres. Pour faire simple, nous étions 14 dans ce groupe, il faut être 20 et pour parler des contractualisations il faut trouver 6 membres. Après plusieurs concertations et plusieurs heures de travaux au niveau de la Conférence des Maires notamment, nous vous proposons aujourd'hui deux choses : d'abord de modifier le nom du groupe de travail qui va s'appeler « Finances, politique des achats, gestion et contractualisation » et de compléter les 14 membres en ajoutant 6 noms que je me permets de vous proposer :

Jean-Paul CHALULEAU
Michel PY
Édouard ROCHER
Jean-Marie MONIE
Jean-Louis RIO
Jean-Michel ALVAREZ

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, les élus proposés par M. DEVIC sont désignés d'office. Merci.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Jean-Marie MONIE

5. Rapport annuel 2021 sur la situation du Grand Narbonne en matière de Développement Durable

Projection d'un PowerPoint

Jean-Marie MONIE : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport regroupe en un seul document toutes les réalisations du Grand Narbonne en matière de développement durable pour l'année 2021. C'est pourquoi, comme l'année dernière, je ne serai pas seul à présenter ce rapport, mais accompagné de certains de mes collègues qui vous feront part des actions menées en faveur du développement durable dans leur délégation.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

Pour commencer, rappelons qu'en 2021 le contrat de transition écologique, signé le 5 février 2020 avec l'État, a été intégré au contrat de relance et de transition écologique. Au-delà de ce changement de contractualisation, nous avons gardé les objectifs que nous nous étions fixés : massifier la rénovation dans le secteur de l'habitat ; agir pour la qualité des sols et limiter les consommations d'eau ; recycler et valoriser les ressources ; valoriser les énergies renouvelables ; accompagner le développement d'une alter mobilité.

Un Plan Climat Air Énergie Territorial 2019-2023 a été établi. Il a été co élaboré avec le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise ce qui a permis un renforcement du volet « adaptation aux changements climatiques ». Ma collègue Catherine GOUIRY y reviendra. Le Grand Narbonne soutient le développement des énergies renouvelables d'abord sur son propre patrimoine, mais aussi en soutien des communes selon les projets portés par les équipes municipales. En 2011, des panneaux photovoltaïques de marque française ont été installés sur les stations d'épuration Armissan-Vinassan et Marcorignan-Névian. La production d'énergie permettra de fournir respectivement 18 % et 30 % des besoins énergétiques des deux STEP.

Toujours dans le domaine de l'énergie, le Grand Narbonne a passé une convention avec le SYADEN pour permettre la réalisation de diagnostics énergétiques sur le patrimoine des communes qui débouchent sur des études de faisabilité en matière d'énergie d'origine thermique. En 2021, on peut citer par exemple les études menées à Coursan pour alimenter les écoles via le réseau de chaleur de la ville ou encore une étude en géothermie au Grand Castelou. Le Grand Narbonne accompagne la rénovation énergétique chez les particuliers. Il faut noter qu'en 2021, 1 310 foyers ont été reçus et conseillés.

Pour ce qui est de l'économie circulaire et des déchets, en 2021 le Grand Narbonne s'est engagé en faveur de l'économie circulaire avec le recrutement d'une chargée de mission « coordination, économie et écologie ». Son rôle est de trouver des solutions pour la réutilisation des ressources en s'appuyant sur le service gestion des déchets, commande publique ou développement économique avec la promotion de l'écologie industrielle et territoriale. Cela a permis plusieurs études ou actions : des pistes de valorisation du bois flotté à Fleury d'Aude sur l'embouchure de l'Aude ; la création d'un club littoral pour identifier les problématiques communes et trouver des solutions ; la promotion des pratiques écoresponsables auprès des clubs de sport avec le cas pilote du Sporting à Leucate et la labélisation RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations). C'est une première et c'est une très bonne chose qui va, je pense, bien se développer. L'économie circulaire est en effet très liée à la question des déchets que va poursuivre Guillaume HERAS à qui je laisse la parole.
Guillaume HERAS : Merci, Jean-Marie. Bonsoir à tous et à toutes. L'économie circulaire sur l'année 2021 c'est notamment le BioResourceLab avec l'arrivée de 14 chercheurs et techniciens sur le territoire qui permet de développer la recherche sur les déchets

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

organiques et leur valorisation, mais aussi de faire du développement économique autour en créant et développant un écosystème d'entreprises qui pourront utiliser ces procédés et en faire une richesse. Nos déchets ont de la valeur !

La valorisation est aussi 20 filières de récupération de déchets sur le Grand Narbonne : les métaux et déchets toxiques, électroniques et électriques et j'en passe… Un focus a été fait sur le textile avec un déploiement de bornes de récupération plus marqué sur le territoire. On est aujourd'hui à 421 tonnes collectées au lieu de 320 tonnes en 2019. On essaie de développer cela. En 2021, c'est aussi le focus sur : les ambassadeurs de tri, une équipe de 8 ambassadeurs qui font de la sensibilisation notamment pour les plus jeunes dans les écoles – il est très important de sensibiliser sur la valorisation des déchets et le tri sélectif – ; la formation et la présence sur les évènements sur notre territoire dans les marchés et au niveau de toutes vos manifestations. C'est aussi, en 2021, le déploiement soutenu des composteurs collectifs pour valoriser cette matière. On en est à 80 tonnes détournées de l'enfouissement cette année. On espère monter à 120 tonnes l'année prochaine et, dans le futur, proposer des solutions de compostage à l'intégralité de la population à la fois par des composteurs collectifs et privés. À la marge, il y a quelques petites initiatives sur des tests sur le lombricompostage et bien d'autres actions. Voilà une synthèse.

Catherine GOUIRY : Bonsoir. Le développement durable est la raison même du Plan Climat Air Énergie Territorial, porté par le Grand Narbonne et par le PNR. Des études ont été menées pour anticiper les menaces qui pèsent sur notre territoire et nos activités. 2022 sera une année d'évaluation à mi-parcours de ce dispositif. Dans ce dispositif, on trouve le programme scientifique « SALIN » avec SupAgro Montpellier qui a été mis en route pour mieux comprendre les phénomènes de salinisation dans nos terres agricoles. 2022 est la dernière phase de ce programme qui va nous permettre de mieux comprendre ces mécanismes. Dans le programme « SALIN », il y a le programme « La mer monte », un programme scientifique aussi, mais plus tourné vers le grand public pour partager les prévisions de modifications de nos paysages littoraux. Il a fait l'objet d'une rencontre très intéressante, le 17 décembre dernier, au Palais du Travail avec des interventions et des débats visibles sur YouTube. Pour ce programme c'est pareil, c'est la dernière des 3 années de sa durée qui va s'achever par l'édition des actes des rencontres scientifiques qui ont eu lieu en novembre 2021.

De plus, le SMDA mène actuellement une étude de diagnostic beaucoup plus technique sur l'évolution du trait de côte. Les élus sont conviés à de nombreuses réunions pour parler de ces sujets. En parallèle de tous ces travaux, nous avons organisé des sensibilisations à destination des scolaires avec les éco gestes, les visites de sites, etc. 5 classes d'animation assurées par une association financée par le Grand Narbonne et 10 classes directement sensibilisées par notre animatrice plan climat, dans les communes de Moussan, Portel, Narbonne et Ginestas. Des manifestations ont également eu lieu à

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

destination du grand public comme la semaine de la mobilité et la semaine du développement durable.

Pour Cit'ergie, à l'aide de notre conseillère, nous avons également beaucoup travaillé afin de maintenir notre labélisation européenne, notamment en essayant de nous améliorer dans les secteurs du patrimoine et de la mobilité. Nous sommes désormais proches d'obtenir une nouvelle labélisation qui viendra récompenser ce travail. Une grande nouveauté en 2021, il s'agit du lancement du réseau d'ambassadeurs du plan climat. Plusieurs réunions ont eu lieu à Moussan. C'est une action forte qui vise à impliquer les habitants dans la diffusion des bonnes pratiques écologiques. Il s'agit de 25 ambassadeurs venant de l'ensemble du territoire, c'est un panel qui a été choisi en aléatoire. Les ambassadeurs se sont vu remettre une valise « développement durable » pour pouvoir partager leurs expériences et la bonne parole. Leur rôle est d'aller à la rencontre des habitants et pour ce faire, ils ont signé une charte dans laquelle ils se sont engagés à sensibiliser au moins 100 personnes par an. C'est très ambitieux. La dernière réunion a eu lieu le 27 janvier et une autre aura lieu en avril avec une visite du site Lambert, puis d'autres réunions suivront. Nous espérons que 2022 verra les premiers succès de ce nouveau réseau.

(Arrivées de Muriel PALMADE-GIMENEZ et de Didier CODORNIOU.)

Jean-Marc JANSANA : Merci, Monsieur le Président. Merci, Catherine. La prise en compte du développement durable est évidente dans la délégation transport. Notre mission est de permettre la meilleure couverture du territoire en transport en commun et de privilégier l'usage des moyens de mobilité « décarbonés » pour les habitants qui le souhaitent en veillant néanmoins à respecter tous les usages et en répondant à la demande de tous les usagers. Dans notre délégation, il faut différencier l'action directe du Grand Narbonne de son action indirecte, c'est-à-dire son soutien aux actions des équipes municipales dans leurs communes. C'est ce que nous allons voir dans cette diapositive.

En 2021, le Grand Narbonne a recruté un chargé de mission « mobilité », c'est un choix fort. Il œuvre à la fois au sein des compétences directes du Grand Narbonne, notamment l'étude d'accessibilité des Zones d'Activités, mais aussi aux côtés des communes avec notamment l'appel à projets « AVELO 2 ». Ce programme doit favoriser les politiques cyclables entre nos communes en permettant de financer des études, des services vélo et des actions de communication et de sensibilisation. Le Grand Narbonne a accompagné plusieurs communes dans le travail de rédaction des candidatures avec 4 communes retenues pour le premier volet : Narbonne, pour une étude sur l'aménagement des boulevards de ceinture du centre-ville ; Saint-Nazaire d'Aude, pour une étude sur la création d'une liaison cyclable entre le village, le collège et le Somail ; Salles d'Aude, pour une étude sur la création d'une liaison douce entre le centre ancien, l'Intermarché et le complexe sportif ; Bages, pour une étude concernant la création d'une liaison cyclable en

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

direction de Narbonne le long de la RD 105. Un deuxième volet est en cours et nous continuerons en 2022 à accompagner concrètement les communes qui le souhaitent.

S'agissant des études sur l'accessibilité des ZAI, le Grand Narbonne a souhaité également étudier l'amélioration de l'accessibilité des Zones d'Activités Intercommunales. Nous avons commencé par une étude sous forme d'enquête auprès des communes, des entreprises et des salariés pour identifier les besoins. Cette enquête a montré l'intérêt de plusieurs liaisons à enjeu dont la réalisation va désormais être étudiée. La première est la liaison centre-ville de Narbonne vers la ZAI du sud du territoire, quartier Montplaisir. La deuxième est celle entre Narbonne et Montredon-des-Corbières ; la troisième est la liaison entre Narbonne et Coursan et la quatrième celle entre Sigean et Port-la-Nouvelle. Pour information, la réalisation de ces liaisons prioritaires est estimée à environ 12 M€. À ces liaisons s'ajoutent des liaisons dites secondaires pour un montant d'environ 4,2 M€ ou des liaisons d'opportunité pour un montant de 2,5 M€ dont il faudra bientôt arbitrer la pertinence.

À la suite de cette diapositive et toujours dans cette dynamique, nous avons finalisé des travaux d'aménagements cyclables avec 3 réalisations majeures. La première s'inscrit dans le cadre de l'approche territoriale intégrée urbaine à Narbonne, nous avons réalisé la tranche 3 du programme « secteur Razimbaud » et « Saint Salvayre » avec l'aménagement de plateaux traversants pour pacifier la circulation et assurer une meilleure intégration du mode doux dans les quartiers, le tout pour un coût de 397 000 €. Nous avons aussi posé des boxes de sécurisation de vélos à Narbonne, 18 box de deux places et 4 box de 10 places qui permettent très concrètement de favoriser l'usage du vélo. Troisièmement, nous avons réalisé la liaison Cuxac d'Aude-Sallèles d'Aude par une voie bi directionnelle de 3,5 km en revêtement à lien végétal sur les digues de protection de l'Aude, pour un montant de 356 000 €.

Dans la diapositive suivante, nous avons pu constater pour la première année de sa mise en service que la « citadine II » à Narbonne, moyen de transport gratuit, était un grand succès avec plus de 350 usagers par jour, en moyenne, un fonctionnement du lundi au samedi de 7h40 à 19h20 avec une fréquence de 10 minutes et en plus de la « citadine I » qui transporte déjà plus de 250 usagers par jour.

En conclusion, voilà donc un aperçu du travail réalisé en 2021 dans la délégation transport. Nous allons bien évidemment continuer nos efforts en 2022 avec la même détermination. Je laisse la parole à Jean-Louis RIO pour les réalisations en matière d'urbanisme. Je vous remercie.

Jean-Louis RIO : Merci, bonsoir à tous et à toutes. Dans le cadre de notre mission « centre ancien », nous accompagnons les communes dans leur volonté de rendre plus agréables et plus esthétiques leurs cœurs de ville ou leurs cœurs de village. L'idée est de permettre la création de nouveaux îlots de fraîcheur, c'est le but des études que nous

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

avons lancées en 2021 à Armissan et à Gruissan. Nous avons également soutenu le programme de plantation en partenariat avec les lycées Lacroix, Louise Michel et les lycées agricoles dans 12 communes. Notre service accompagne également d'autres projets en partenariat, je cite notamment Fleury qui avait fait un gros travail sur le sujet avec d'autres communes.

La diapositive suivante concerne la renaturation et notamment la désimperméabilisation des cours d'école. Je sais que vous n'êtes pas tous convaincus par cette action. Il faut la voir en plus de son caractère de développement durable comme un projet d'école également. Dans toutes les communes dans lesquelles elle a été réalisée ou est en cours de réalisation, il s'agit d'un projet mené de pair avec les équipes enseignantes et que ce soit sur les parents, sur les enseignants ou les enfants cette action a un aspect très positif. Cette politique de renaturation concerne des espaces publics, comme les cours d'école, mais cela pourrait concerner d'autres endroits. Une concertation importante a été réalisée pour justifier la pertinence de ces aménagements. Il y a de très bons résultats notamment dans les communes de Bize et Cuxac d'Aude, en 2021. Névian va suivre en 2022, le Grand Narbonne a piloté des études et les travaux vont être réalisés avec le soutien financier de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental de l'Aude.

Jean-Marie MONIE me faisait d'ailleurs remarquer que lorsqu'on compare les coûts pour sa cour d'école – 30 000 € à réaliser simplement en bitume, 120 000 € si on réalise le programme prévu, mais avec 80 % d'aides – finalement, pour la commune, le reste à charge est moins important que s'il avait réalisé la cour d'école uniquement en enrobé. Voilà les démarches principales qui ont été menées et beaucoup d'autres. Je parlais tout à l'heure du front de mer à Fleury, c'est un très bel exemple, mais Narbonne-Plage également. Je sais que Narbonne a également un projet pour désimperméabiliser une cour d'école. Je passe la parole à Michel JAMMES.

Michel JAMMES : Pour le service de l'eau, nous avons mis l'accent sur le projet IrriAlt'eau. Il ne vous a pas échappé que nous sommes dans une région qui connaît de grandes et fortes sécheresses et de manière régulière. Or, en ce qui concerne l'agriculture, plus de 85 % des vignes ne sont pas irrigués. Pour cette irrigation se pose évidemment derrière une problématique de ressources d'autant plus qu'il y a régulièrement des conflits d'usage puisqu'on irrigue surtout en période estivale, la période pendant laquelle il y a le plus de monde sur notre secteur. Ce projet est porté depuis 2013 et concerne la station d'épuration de Narbonne-Plage pour l'irrigation des vignes situées sur le territoire de Gruissan. C'est un projet pour lequel le Grand Narbonne a terminé la partie qui lui incombait, il ne reste plus qu'à attendre la période d'irrigation. En effet, après les travaux du Grand Narbonne qui consistent à retraiter une partie des eaux usées, les viticulteurs doivent installer tout le système d'irrigation jusqu'à leurs vignes. Aujourd'hui, nous sommes en capacité d'irriguer 55 ha, 80 ha étant prévus assez rapidement. Il s'agit d'un travail de longue haleine avec de nombreux partenaires notamment INRAE, VEOLIA, AQUADOC et la cave de Gruissan et qui a bénéficié d'un accompagnement par la Région

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

Occitanie. C'est un programme qui va faire école et que nous espérons dupliquer. Des études sont en cours pour la cave des vignerons du Cap Leucate pour l'irrigation des vignes de La Prade à Leucate. Je laisse la parole à mon ami et voisin, Henri MARTIN.

Henri MARTIN : Merci. Nous allons évoquer notre attitude au niveau de la commande publique éco responsable. 2021 a été une année charnière dans la mise en place d'une politique d'achats durable, en premier lieu au titre de la formation et information aux entreprises locales. Nous en avons parlé ici, nous avons créé une journée « entreprises », répétée, le 29 juin 2021. Ensuite, nous avons réalisé une conférence de développement durable dans les marchés avec plus de 20 entreprises locales inscrites et particulièrement intéressées en plus d'une consécration d'une politique achats ambitieuse au Conseil Communautaire, que vous avez approuvée le 23 septembre 2021, avec l'identification de 10 indicateurs de suivi développement durable, actifs dès 2022. Enfin, je citerais : le renforcement des actions positives dans les marchés et l'amélioration de la qualité des procédures dans la continuité des bonnes actions de 2020.

Vous avez un slide sur lequel on évoque plusieurs marchés que nous avons été amenés à passer : le matériel reconditionné de téléphonie et informatique pour lequel, sur la passation des marchés, nous avions imposé 20 % minimum et que nous avons donc contracté à 20 % ; les produits labélisés éco conçus comme les fournitures de bureau, objets publicitaires, de communication, etc. à 82 % donc avec un démarrage assez élevé ; « origine produits » et label FSC et PEFC pour le bois par exemple les cercueils et le mobilier de bureau. Pour les uns comme pour les autres, nous arrivons à 91 % fabriqués en France, le pourcentage restant concernant tout ce qui est complément à la fois dans les cercueils et la quincaillerie ou sur les mobiliers. Enfin, 2 lots réservés aux ESAT et entreprises ESS pour le nettoyage des locaux.

Pour les bonnes intentions, nous avons utilisé un indicateur pour l'année que nous avons entériné il y a deux ou trois jours dans le service : taux de marchés intégrant ces labels de qualité dans le CCTP, objectif 22, 40 % ; taux de marchés intégrant des clauses environnementales, objectif 22, 30 % ; taux de marchés intégrant des clauses sociales, objectif 22, 30 % ; taux de marchés intégrant un critère de sélection durable, objectif 22, 80 % ; le nombre de procédures intégrant la notion d'économie circulaire, objectif 1 procédure ; nombre de personnels embauchés en lien avec un marché comportant des clauses sociales, nombre de procédures présentant un critère durable dont la pondération est supérieure au critère pris et/ou valeur technique, objectif 22, nous visons l'objectif de 1 procédure ; nombre d'actions pilotées par le groupe de travail des achats durables, objectif 22, 3 procédures ; taux de fournisseurs titulaires de marchés évalués par le Grand Narbonne, objectif 22, 2 % ; enfin, nombre de fournisseurs marchés signataires de la charte sur le développement durable, objectif 22, 10 %.

C'est un bon démarrage, je pense, par information, par sourcing et par réciprocité avec les entreprises du secteur. Je crois qu'on pourra arriver à tenir nos engagements et à

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

monter lentement en puissance, en restant à la fois respectueux de la qualité que nous sommes en droit d'exiger et en intéressant les opérateurs locaux à pouvoir s'aligner sur ces procédures.

Jean-Marie MONIE : Merci, Henri. Voilà donc quelles ont été les actions phares du Grand Narbonne en matière de développement durable en 2021. Elles témoignent de notre vision pragmatique et volontariste de l'écologie et de la mission du Grand Narbonne d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs objectifs. C'est d'ailleurs pour affirmer ce volontarisme que le Grand Narbonne a renommé la Maison des services, Capitole Maison de l'habitat et du développement durable. Je remercie mes collègues pour leur participation.

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre connaissance du rapport 2021 sur la situation du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération en matière de développement durable tel que ci-annexé ; d'attester de la présentation effective du rapport annuel 2021 sur la situation du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération en matière de développement durable, tel que ci-annexé, préalablement au débat sur le projet de Budget ; d'autoriser M. le Président à signer tout document administratif, technique ou financier se rapportant à la présente délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci, Jean-Marie. Peut-on porter le micro à M. Alain FABRE pour qu'il nous fasse part de son expertise sur la cour d'école de Bize qu'il m'a permis d'apprécier et de visiter ? Je trouvais que la participation des enseignants, des parents et de la commune était très intéressante et je souhaitais en faire part à l'ensemble de nos collègues.

Alain FABRE : Bonsoir tout le monde. M. le Président, nous avons visité ensemble ce chantier lorsque vous nous avez fait le plaisir de venir dans notre commune. Effectivement, ce chantier a été diligenté sous l'égide des services du Grand Narbonne qui nous ont très bien accompagnés dans le montage des dossiers et dans la coordination avec l'ADEME et avec les autres collectivités financeurs. Nous allions réaliser la cour de façon traditionnelle, comme nous le faisons habituellement, ce qui fait qu'au bout de quelques temps les racines des arbres soulèvent l'enrobé, etc. Nous avons eu connaissance de ces projets et nous avons arrêté un programme de voirie en cours pour le téléguider dans ce sens. Effectivement, les premiers résultats sont très concluants. Tout d'abord, la perméabilisation des sols est efficace. Nous avons utilisé des bétons qui permettent la pénétration de l'eau et, lors des pluies de fin d'année dernière, nous avons pu constater qu'une demi-heure après, il n'y avait plus de flaques dans la cour et elle était de nouveau utilisable.

Ces travaux sont réalisés pour les enfants. Le comportement des enfants a complètement changé pendant la récréation. Ils jouent entre eux, bien sûr, mais il y a des contacts avec les enseignantes auxquelles ils posent des questions sur les jeux ou sur les plantes. On

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
10 févr
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

n'a pas encore fini le programme suite à des problèmes d'approvisionnement de matériaux sur le chantier, liés à la crise que l'on connaît, mais c'est en cours. C'est très positif, ils sont plus calmes et d'autres relations se tissent avec les enseignantes pendant la récréation, ce qui n'était pas tout à fait le cas précédemment. Les enseignantes se sont aussi approprié cet espace et, dans certaines matières, elles font des cours à l'extérieur dans la cour de récréation – bien sûr lorsque le temps le permet – durant lesquels les enfants sont assis par terre. C'est très positif. Quand on aura fini le projet, il y aura aussi un site avec une petite cabane à outils dont ils profiteront, car nous aurons une partie en béton poreux et un espace revêtu de terre et copeaux. Il y a beaucoup de jeux, mais ils pourront en même temps travailler les petits jardins en rangeant les outils à la fin, ce qu'il leur ouvre l'esprit sur la nature et l'environnement. Je trouve que c'est extrêmement positif.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je souhaiterais peut-être aussi une intervention de Joël HERNANDEZ sur les actions menées par l'Agglomération et les communes sur les zones cyclables.

Joël HERNANDEZ : Je voulais témoigner de l'opération « AVELO 2 » puisque nous sommes labélisés depuis 2021, comme l'a dit le Vice-Président Jean-Marc JANSANA. La création d'une liaison cyclable entre la commune et le collège est un sujet qui nous tenait à cœur depuis plusieurs années, mais que nous ne savions pas appréhender au niveau de la commune. Je voulais témoigner de la qualité de l'accompagnement du chargé de mission qui nous a permis de monter le dossier correctement, d'obtenir la subvention ADEME qui va nous permettre de financer l'étude à 50 %, puis d'engager des travaux avec, je l'espère aussi, un accompagnement financier. Voilà tout l'intérêt d'avoir un professionnel à nos côtés, d'où ce technicien du Grand Narbonne.

M. LE PRESIDENT : Xavier, avez-vous quelque chose à ajouter sur le développement durable et notamment l'action agricole, en complément de ce qu'a dit Cathy GOUIRY ?

Xavier BELART : Merci, Monsieur le Président. Juste pour conforter ce qu'a dit Catherine, le projet « SALIN » qui est un programme porté par le Grand Narbonne agriculture concerne les terres de la Basse plaine de l'Aude. Nous assistons à un dépérissement du vignoble depuis quelques années par des pertes de terres agricoles, dues à l'élévation du niveau de la mer, mais aussi au réchauffement climatique et au manque de pluviométrie que l'on n'a pas ou que l'on avait à l'automne, époque pendant laquelle il pleuvait beaucoup et cela permettait de laver les sols. La vigne représentait 90 % du territoire. Dans la pleine narbonnaise, la vigne était plantée en direct donc une lutte se faisait contre le phylloxéra. Pendant l'hiver, on amenait l'eau pendant 40 jours, ce qui permettait de faire des lavages et de repousser l'avancée de l'eau de mer puisque ce problème a toujours existé. À l'époque, parmi les moyens de lutte, il y avait l'entretien des réseaux de fossés secondaires et des grands fossés et tout le monde participait. Un travail de drainage se faisait régulièrement et les parcelles étaient beaucoup plus petites.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

Aujourd'hui, on est parti, avec l'arrivée des grandes cultures, sur un remembrement des parcelles que l'on a agrandies en supprimant des fossés et on s'aperçoit que, malheureusement, si les anciens avaient fait un fossé, ce n'était pas pour rien, cela permettait de lutter contre le sel. Des études sont en train de se faire ainsi qu'un état des lieux sur la plaine narbonnaise, c'est la dernière année. On va voir, mais la problématique du sel est liée au manque de pluviométrie et d'arrivée d'eau douce dans la plaine.

Viviane THIVENT : Tout d'abord, merci à tous, j'ai entendu plein de choses très intéressantes, merci pour ces présentations. Je voulais vous faire un retour par rapport à la lecture du rapport. Je suis obsédée par le réel impact des choses que nous réalisons pour lutter contre le réchauffement climatique ou pour lutter contre les inondations. Ce qui m'a manqué dans ce rapport et qu'il pourrait être intéressant de mettre en place c'est un système d'évaluation de ce qu'on fait ou plutôt une sorte, dans une image d'entrepreneur, de budget prévisionnel. Nous avons un objectif pour 2030 sur plein de niveaux, peut-être cela vaudrait le coup d'essayer de mettre des objectifs intermédiaires chaque année et d'essayer de voir où l'on en est exactement, a-t-on dépassé ces objectifs ou pas ? En tant qu'élue, cela m'aiderait à comprendre si finalement ce qu'on fait a un impact ou si cela n'en a pas tellement sur la problématique du dérèglement climatique. Merci beaucoup.

Guillaume HERAS : Dans le plan climat, vous avez totalement ces objectifs et cette mesure. Le Plan Climat Air Énergie Territorial amène tous ces éléments de réponse. D'ailleurs, je vais vous en donner un : nous sommes à 98 % de nos objectifs sur le photovoltaïque au sol. Il faut faire très attention avec ces pourcentages parce qu'on nous reproche de vouloir encore implanter du photovoltaïque au sol puisque nous sommes de très bons élèves. Je parle de Raissac qui est un photovoltaïque au sol qui s'implante sur des gravières, qui est un projet flottant magnifique et sur lequel nous avons des recours de France Nature Environnement parce que nous réhabilitons d'anciennes carrières – et nous souhaitons le faire – en nous donnant comme argument le fait d'avoir déjà atteint 98 % de nos objectifs. On nous reproche d'avoir été d'excellents élèves. Je dis attention à ces mesures. Effectivement, il faut les avoir, on les a notamment avec Cit'ergie dans nos bâtiments, dans notre façon de mener nos politiques sur l'intégralité des actions du Grand Narbonne à long terme sur le Plan Climat Énergie. On le fait, mais attention à ce que ces mesures ne se retournent pas non plus contre nous quand on va dans le bon sens et quand on est de très bons élèves.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres interventions ?

Nicolas SAINTE-CLUQUE : Merci. À titre liminaire, je voulais remercier le Vice-Président M. MONIE et Mme TOUBALE, responsable de la transition énergétique, pour la visite de NARBOSOL, ce matin à Cap de Pla, la centrale solaire thermique qui alimente la ville de Narbonne et qui est un très bel outil qui mériterait d'être reproduit ailleurs.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

Je voulais aussi faire un focus sur le recyclage fait sur la Communauté du Grand Narbonne afin d'éviter que nos concitoyens ne se détournent pas de la « poubelle jaune ». Il ne vous aura pas échappé que depuis 2021, 3 émissions tournent en boucle. La première c'était le 24 avril 2021 *La face cachée du recyclage*, sur France 5, ensuite le 17 octobre 2021 sur M6 *Enquête sur le recyclage des déchets* et enfin, celle qui a fait le plus de mal, le 11 novembre 2021, *Cash Investigation* sur France 2, *La grande illusion*. Du coup, dans notre environnement à tous, des personnes nous disent : « *cela ne sert à rien maintenant de trier dans la poubelle parce que finalement une partie n'est pas recyclée* ». Il va falloir faire des efforts pédagogiques pour rappeler aux personnes que le Grand Narbonne à fait de gros investissements, que nous sommes une collectivité dans laquelle on fait en sorte que le plastique et toutes les autres matières soient recyclées avec derrière des réseaux de réutilisation de tous ces outils. Il faut leur dire d'être aussi positifs puisqu'un laboratoire français a trouvé une enzyme qui va permettre dans les deux ou trois ans qui viennent de recycler à 100 % le plastique transparent alors qu'aujourd'hui vous savez qu'une bouteille plastique transparente ne peut être recyclée que trois fois puisqu'elle perd 30 % de matière à chaque recyclage. C'est quand même important. Je voulais dire qu'au Grand Narbonne, il faut vraiment utiliser les poubelles jaunes. Heureusement que ces émissions d'enquête existent pour montrer que ce n'est pas du tout pareil partout et que malheureusement des poubelles jaunes finissent en Afrique ou ailleurs et c'est regrettable, mais ce n'est pas le cas au Grand Narbonne.

Ensuite, je voulais faire aussi une petite remarque par rapport au rapport de présentation. En page 2, vous indiquez qu'en 2020 le Grand Narbonne a signé un contrat de transition écologique avec l'État pour amplifier les actions en faveur de la croissance verte – ce qui est tout à fait exact – et vous indiquez dans le même paragraphe que cette nouvelle distinction est une reconnaissance de la qualité des multiples actions de transition écologique portées par la Communauté d'Agglomération. J'ai entendu Mme GOUIRY parler tout à l'heure des différents labels que nous avons eus. Nous avons eu le label « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Il me semble que le contrat de transition écologique qui a pour ambition de soutenir l'action écologique entreprise au niveau national en la transposant au niveau local encourage l'Agglomération du Grand Narbonne à la fois financièrement et par un accompagnement de l'État par la mise en place de projets, mais c'est une opportunité offerte par l'État à la collectivité et nullement une distinction ! C'est-à-dire un prix ou un label décerné par l'État pour la qualité des actions que l'on mène comme ce fut l'exemple sous la précédente mandature du Président BASCOU qui effectivement avait obtenu deux fois le label « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Comme les mots ont un sens, je pense que c'est important, c'est à la fois dans le rapport de présentation et dans le rapport lui-même qu'il est indiqué qu'il s'agit d'une distinction. Je tenais juste à le rectifier. Merci.

Guillaume HERAS : Sur la première partie, effectivement dès la sortie de *Cash Investigation* – il me semble qu'elle est sortie la veille de la Conférence des Maires – j'ai de suite sollicité SUEZ pour avoir une confirmation et leur analyse là-dessus et nous

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

avons eu l'intégralité des filières de traitement des déchets pour savoir où ils allaient. SUEZ nous a garanti – je n'ai pas le pourcentage exact en tête – que plus de 90 % des déchets traités le sont par des filiales françaises et européennes. Je vous remercie de la prise de parole parce que le tri sélectif et inviter au tri c'est de la pédagogie et la pédagogie c'est répéter indéfiniment qu'il est important de faire le tri sélectif et oui, tout ce que nous mettons dans le container jaune (le papier et tous les emballages) est retrié et orienté vers des filières de valorisation. C'est tout l'intérêt aussi d'avoir un grand industriel qui porte des sites comme celui-ci et qui peut garantir où vont les déchets. C'est notre responsabilité de s'en assurer. SUEZ d'ailleurs était outré des méthodes de *Cash Investigation* qui, comme vous le dites si bien, met à mal tout le travail que nous faisons au niveau industriel et de développement de ce tri sélectif et des gestes de tri en mettant tout le monde dans le même panier, alors que ce n'est pas forcément le cas.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on va passer au vote uniquement sur la présentation effective du rapport et non pas sur le rapport lui-même.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Guillaume HERAS

6. Rapport annuel 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Guillaume HERAS : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'un rapport qui permet de mesurer nos politiques RH en la matière sur l'Agglomération. J'ai envie de dire que c'est une culture cette égalité entre femmes et hommes au sein des services et au sein des élus. Pour autant, ce rapport nous aide à la vigilance, à pouvoir identifier les cas individuels et à prendre les mesures nécessaires, mais aussi à nous projeter dans le temps pour faire en sorte que les inégalités détectées soient résolues, améliorées et traitées. C'est aussi un rapport qui montre les politiques du Grand Narbonne hors les murs en soutien à des associations notamment le CIDFF qui travaille pour l'élimination des violences faites aux femmes, au club FACE qui organise des formations sur l'égalité femmes et hommes par des webinaires tout au long de l'année et qui a une action aussi pour mettre en lumière des habitantes et habitants des quartiers. Voilà un soutien de l'Agglomération pour faire aussi rayonner cette culture de l'égalité femmes et hommes. Je vous remercie. Si vous avez des questions…

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

Nicolas SAINTE-CLUQUE : Comme vous le savez, ce soir je représente mon camarade Bruno BREHON qui est positif au COVID-19 et qui était intervenu l'année dernière sur ce dossier ô combien important ! De prime abord, je voulais vous féliciter pour les efforts entrepris dans la présentation de ce rapport qui n'applique plus la théorie du genre puisque les femmes n'apparaissent plus en rose et les garçons en bleu.

J'ai deux remarques plus sérieuses concernant ce rapport. Tout d'abord sur l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes pour 2020. En page 7, vous parlez d'améliorer, mais il faut que l'on soit clairs là-dessus. Vous faites apparaître que l'écart salarial entre les hommes et les femmes est pour les catégories A de 16,84 %, pour les catégories B de 4,14 % et pour les catégories C de 9,64 %. Vous indiquez cependant, pour justifier ces écarts, qu'ils s'expliquent essentiellement par la sous-représentation des femmes au sein de la direction générale (pour les catégories A) ainsi que par un personnel féminin d'encadrement récemment recruté relativement jeune. En clair, parce qu'elles n'ont pas la même ancienneté. Concernant la catégorie C que les différences de rémunération sont inhérente à la spécificité des métiers techniques qui génère des rémunérations complémentaires (astreintes, heures supplémentaires, travail le dimanche et jours fériés) alors que l'effectif féminin est essentiellement affecté sur des postes de type administratif. Ainsi vous considérez – c'est votre conclusion – que les écarts de rémunérations constatés entre les hommes et les femmes relèvent de la constitution des effectifs et non d'une politique salariale en défaveur des femmes. Si je comprends bien, une fois éliminés les différents types de contrats, les différences d'âge comme l'ancienneté et les différents secteurs d'activités, il n'y aurait donc au sein de notre collectivité aucun écart de revenu entre les hommes et les femmes. Je rappelle juste qu'au niveau national, si l'on en croit le ministère du Travail, il demeure un écart d'environ 10,5 % entre les hommes et les femmes à poste égal – c'est-à-dire une fois toutes les différences enlevées – ce qui constitue quand même une véritable discrimination de traitement entre les hommes et les femmes par leurs employeurs.

Ma question est fort simple : avez-vous vérifié si à poste égal, avec une même ancienneté, il demeurait un écart salarial entre les hommes et les femmes dans notre collectivité ? Étant précisé que le régime indemnitaire par exemple peut créer un écart de salaire entre les hommes et les femmes.

Deuxième chose, de 2017 à 2019 l'Organisation Internationale du Travail a réalisé une enquête sur 4,5 millions de salariés français et elle a relevé que 52 % des femmes et 27 % des hommes ont été victimes de harcèlement sexuel au travail. C'est quand même énorme. 72 % des femmes victimes se sont confiées à un proche et seulement 4 % ont déposé plainte. Chez les hommes, 33 % se sont confiés et 1 % ont déposé plainte. Ces chiffres sont sans doute sous-évalués puisque certaines victimes restent silencieuses à cause du caractère honteux de ce qui leur est arrivé. Et dans la plupart des cas, il s'agit de gestes ou de propos à connotation sexuelle répétés dans le cadre du travail. 10 victimes ont subi un chantage sexuel, des blagues salaces des emails indécents, etc. En

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

ce qui concerne les harceleurs, 40 % sont des collègues, 18 % un supérieur direct, 22 % les employeurs. Cette situation rend donc l'identification de la dénonciation des harceleurs difficile. De ce fait, la victime n'en parle à personne, si ce n'est à sa famille et à ses amis. Justement, en page 7 de ce rapport – qui est pour 2020, on est bien d'accord – il apparaît que, sur les signalements de violences physiques envers le personnel, sur le nombre de signalements au DRH pour harcèlement sexuel et agissements sexistes il y a 0 employé sur 1 000. Par contre, il y aurait 3 signalements sur 1 000 au DRH et membres du personnel pour harcèlement moral. On voit bien effectivement qu'il y avait un souci et je crois qu'au cours de l'année 2021, nous avons délibéré sur la mise en place d'une nouvelle procédure qui apparemment permettrait aux salariés de notre collectivité de signaler les actes de harcèlement moral ou sexiste auxquels ils seraient confrontés. Je voulais savoir si cela fonctionne, s'il est déjà mis en place et s'il y a déjà un écart qui est d'ailleurs très simple par rapport à 0 sur 1 000. Il suffit que quelques personnes aient utilisé cet outil pour que l'on puisse déjà considérer qu'il est plus efficace qu'un signalement au DRH qui est totalement inefficace puisque ce rapport en fait la constatation flagrante.

Guillaume HERAS : Sur la première question qui, je le rappelle, concerne les égalités au niveau du salarial, vous l'avez dit, il s'agit du rapport 2020 et en 2020 la direction générale était représentée par l'ancien directeur général des services, ce qui explique cette différence. Sur les catégories C, effectivement il y a une différence – ce qui est différent de l'inégalité – parce que les filières techniques sont essentiellement occupées par des hommes et, effectivement, la spécificité est – je l'ai déjà dit devant cette Assemblée – que dans les services eau et l'assainissement et déchets il ne s'agit pas d'une volonté de favoriser les hommes au recrutement, mais les candidatures sont principalement masculines et exclusivement pour les métiers de ripeur et d'agent de déchetterie. Voilà l'explication. Je ne suis pas en train de dire qu'il y a zéro pourcentage de différence, mais en tout cas les réponses s'expliquent notamment sur la catégorie relative à la direction générale et les métiers techniques spécifiques.
Deuxième question, au niveau de la page 7 du rapport, effectivement ce bilan – et vous l'aurez noté sur les pages suivantes – met en place des actions. Les actions portent sur la nomination d'un représentant – que vous avez évoquez – mais aussi sur un plan de formation pour que chacun des cadres, des managers et responsables soient attentifs effectivement à ce qui ne pourrait pas être déclaré, reporté et qui reste intolérable. C'est à la fois sur le sexisme, mais on sait qu'il y en a d'autres comme de nombreuses discriminations et c'est sur celles-là que l'on travaille. Vous dire s'il y a eu des rapports sur l'année 2022 ou sur l'année 2021 ? Je n'ai pas « ces rapports » en temps réel, on pourra les travailler, mais au-delà de cela, j'ai envie de dire à cette Assemblée que nous avons une Direction des Ressources Humaines essentiellement portée par des femmes qui ont une écoute extrêmement attentive et une disponibilité extrêmement attentive. J'ai pu les voir notamment encore cet après-midi sur des situations de crise où il y a toujours une écoute et une oreille. Je sais aussi les relais et l'écoute des services dans chacun des établissements. Ce rapport, je le disais en introduction, constate une réelle culture,

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

mais il nous appelle à la vigilance et à toujours être meilleurs. C'est pour cela que, dans le plan d'action, des projections et des améliorations sont envisagées. Et d'ailleurs ce plan d'action 2021-2023 sera encore présenté l'année prochaine avec toujours cette même vigilance. Merci.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote. Nous allons voter la présentation effective du rapport.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

7. Présentation annuelle de l'état des indemnités des élus

Guillaume HERAS : Je vous propose de prendre acte de la présentation de l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant et qui est annexée à cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions ?

Le Conseil prend acte de la présentation

8. Présentation du rapport social unique

Guillaume HERAS : C'est la première fois que je vous le présente ici. Il fait place au bilan social qui n'était pas présenté devant cette Assemblée et qui était biannuel. Ce rapport social unique annuel est basé sur les chiffres et le travail que nous faisons avec le centre de gestion. Il permet d'alimenter le rapport égalité hommes femmes que je viens de vous présenter, mais aussi de travailler autour de 10 thématiques : l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il permet donc de suivre toutes les politiques RH menées dans le Grand Narbonne et si je ne devais en citer que 3 pour ne pas alourdir notre séance déjà très chargée à cause du Débat d'Orientations Budgétaires : il met à mon sens en valeur le bilan du dialogue social qui est excellent ; l'effort de la collectivité sur la formation notamment sur des filières très techniques que nous avons comme l'eau, l'assainissement, les déchets, mais aussi très diverses parce que nous avons un développement culturel qui le nécessite et qui permet à tous les agents d'être meilleurs chaque jour dans leurs missions. Il permet aussi de mettre en avant qu'il n'y a pas de précarité au sein des équipes du Grand Narbonne. Si vous avez des questions…

M. LE PRESIDENT : S'il n'y en a pas, on peut passer au vote de la présentation effective du rapport.
Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

9. Mise à jour du tableau des effectifs

Guillaume HERAS : Il s'agit de la traditionnelle mise à jour du tableau des effectifs qui fait part de 5 créations de postes, 1 transformation, 5 postes supprimés et certains postes modifiés notamment 3. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. LE PRESIDENT : S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

10. Obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Guillaume HERAS : Cette délibération annuelle fait un état des lieux des effectifs du Grand Narbonne et de l'emploi des travailleurs handicapés. Elle fait état finalement de comment l'Agglomération travaille aussi avec les établissements et services d'aide par le travail et de l'évolution à mener année après année. Avez-vous des questions ?

M. LE PRESIDENT : S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil prend acte

11. Désignation d'un nouveau représentant au Comité Technique et au Comité Hygiène Sécurité et conditions de travail

Guillaume HERAS : Suite au changement de délégué de la commune de Cuxac d'Aude, nous devons élire un suppléant sur le Comité Technique Paritaire et le Comité Hygiène Sécurité Santé au Travail et je vous propose pour cela d'élire Sandrine TIXIER, représentante de la commune de Cuxac d'Aude.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas, Mme TIXIER est désignée d'office.

FINANCES

Rapporteur : Viviane DURAND

12. Débat sur les Orientations Budgétaires - Exercice 2022

Projection d'un PowerPoint

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

Viviane DURAND : Le rapport que vous avez eu fait état des Orientations Budgétaires du Grand Narbonne pour l'année 2022. Ces orientations prennent en compte le contexte économique et financier au niveau européen et national ainsi que les principales mesures contenues dans le projet de loi de finances 2022. Elles respectent nos principaux engagements budgétaires, à savoir : la stabilité des taux de fiscalité, le maintien des indicateurs financiers garants d'une bonne santé financière et le soutien aux communes membres et à l'économie locale.

La croissance économique et budgétaire prévisionnelle à tous les niveaux est établie à 4 % en moyenne. Cependant, une question cruciale se pose concernant la mise à contribution des collectivités pour réduire l'endettement public. En effet, le rapport de la commission pour l'avenir des finances publiques invite à proroger les dispositifs de contractualisation avec les collectivités, en élargissant leur champ d'application. Les principales mesures contenues dans la loi de finances 2022 annoncent une stabilité relative des concours financiers de l'État ; la réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation pour retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires ; le soutien à l'investissement local (communes et EPCI) avec des dotations d'investissement qui s'élèvent à 2,1 Md€ et la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives à hauteur de 3,4 %. De même, les relations financières entre le Grand Narbonne et ses communes membres y sont reprises suite à l'adoption à l'unanimité du nouveau pacte financier et fiscal, le 9 décembre 2021. Pour rappel, le montant des attributions de compensation est impacté par le transfert de la compétence contribution SDIS permettant ainsi à l'Agglomération d'améliorer son coefficient d'intégration fiscale et par la même de stabiliser la dotation d'intercommunalité. Le FPIC se partage selon les critères de droit commun : 1/3 pour l'Agglomération et 2/3 pour les communes. Le partage du produit fiscal lié aux énergies renouvelables est maintenu et une nouvelle enveloppe de fonds de concours, sous forme d'une Autorisation de Programme/Crédit de paiement, sera créée au prochain Conseil. Enfin, le produit du foncier bâti et de la taxe d'aménagement sur les Zones d'Activités Économiques Intercommunales sera partagé entre la commune et l'Agglomération. Ce sont au final 24 M€ versés aux communes en 2022.

Ainsi le projet de Budget Primitif global (Budget Principal et 10 Budgets Annexes) pourrait être de l'ordre de 177 M€ en dépenses dont 93 M€ sur le Budget Principal. Pour préserver l'autofinancement du Grand Narbonne, des efforts sont réalisés : limitation des dépenses de fonctionnement et maintien du niveau de recettes actuelles malgré un contexte incertain et une réforme fiscale qui impactera de plus en plus le fonctionnement du Budget Principal notamment avec le reversement d'une part de la TVA. Les recettes devraient s'élever à 79 M€. En diminution de 2 M€ par rapport à 2021. En effet, 920 000 € de recettes exceptionnelles des Pompes funèbres avaient été perçus et la comptabilisation du FPIC a été modifiée, la part reversée aux communes disparaissant du Budget du Grand Narbonne, puisque l'État reverse directement.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

Cependant la dynamique de la TVA nationale, dont une part est reversée au Grand Narbonne, et l'augmentation de la taxe de séjour suite à l'intégration de l'Office de tourisme de Narbonne à Grand Narbonne Tourisme permettent d'envisager une augmentation de 3 % des recettes réelles de fonctionnement. L'évolution projetée des recettes de fonctionnement sur la période 2021-2026 s'établit à 4,2 %. En 2022, les recettes de fonctionnement proviennent majoritairement de la fiscalité directe, FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) compris. Aux 75 % s'ajoutent 21 % des dotations de l'État, 2,3 % de produits liés aux activités et remboursements et 1,4 % de subventions et participations.

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors charges exceptionnelles, devraient s'élever à 71 M€, soit 5 % de diminution par rapport à 2021. Cette diminution s'explique là aussi par la modification de comptabilisation du FPIC reversé aux communes qui n'est plus constaté en dépenses et au transfert de la compétence contribution incendie qui impacte les reversements ou atténuations de produits. Les efforts de gestions fournis comme l'optimisation des contrats de prestations de services ou d'assurances et la prise en charge en interne de prestations de communication ou d'études font baisser les charges à caractère général. Les charges de gestion courante augmentent, compensées par la baisse des AC suite au transfert de la contribution SDIS. Il faut souligner que les reversements prennent de plus en plus d'importance dans la section de fonctionnement du Budget Principal puisque 67 % le sont pour les participations versées aux Budgets Annexes, aux organismes auxquels le Grand Narbonne adhère et le soutien aux associations. 11,93 % sont destinées à l'administration générale, 8,46 % au développement culturel, 4,54 % à l'économie et à l'insertion sociale, 4,44 % à l'espace communautaire, 2,64 % à l'aménagement du territoire et 0,70 % à la dette. Pour financer ces investissements, le Grand Narbonne aura recours à son autofinancement à hauteur de 57,41 %, au financement extérieur (FCTVA 2,87 % et subventions à hauteur de 11,02 %) et à l'emprunt pour 28,7 %.

Je vous précise que l'affectation des résultats est particulièrement importante cette année. C'est la conséquence des choix faits pendant les deux années consécutives de crise sanitaire. Au principe de précaution face à l'incertitude liée à la pandémie, s'est ajoutée la volonté de se donner les moyens de relancer l'investissement. Dans le cadre de l'optimisation des ressources, la recherche de subventions auprès de partenaires extérieurs se poursuit à longueur d'année.

Les dépenses réelles d'investissement devraient atteindre 22 M€, réaménagement de la dette compris. L'épargne nette prévisionnelle est évaluée à 5 M€ jusqu'en 2026. La capacité de désendettement de l'Agglomération, toujours du Budget Principal, pourrait être de 3,6 ans, sous réserve de la réalisation des prévisions d'investissement, du recours à l'emprunt et de résultat en termes d'épargne brute. Au niveau de la dette, l'endettement global s'élève à 117,8 M€ avec une prépondérance pour le Budget Assainissement (39,8 M€), le Budget Principal (31 M€), le Budget Eau (21,3 M€) et dans une moindre

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

mesure le Budget des Zones d'Activités (13,8 M€). C'est une dette sécurisée dans sa globalité et diversifiée en termes de prêteurs. En 2022, plusieurs opérations de réaménagement de dette sont prévues sur le Budget Principal et le Budget Zones d'Activités. Elles font suite à une démarche d'optimisation des ressources engagées depuis le début du mandat.

Concernant les ressources humaines, les effectifs budgétaires de la collectivité évoluent de 3,3 % entre 2021 et 2022, avec 18 créations d'emplois dont 8 font suite aux transferts de l'Office de tourisme de la Ville ; 2 à la Régie des Pompes funèbres ; les autres pour répondre aux remarques de la Cour des comptes. Ce sont au total 549 emplois budgétaires, 497 pour la collectivité, 38 pour l'Espace de Liberté et 14 pour les Pompes funèbres. La structuration des effectifs ne change pas avec 51 % d'agents en filières techniques et 60 % en catégorie C.

Pour 2022, les orientations stratégiques prévoient une relative stabilité avec une augmentation de 2,11 %, soit un Budget de 25,7 M€. Il est à noter une évolution particulière sur le Budget Principal avec la réorganisation des services qui répond à une stratégie de la gouvernance. Les atténuations de charges, estimées à 980 000 € en 2022, complétées par les économies réalisées par les efforts de gestion précisés plus haut, font que le Grand Narbonne présente, pour le Budget Principal, un ratio masse salariale/dépenses réelles de fonctionnement de 17,6 % contre 38,9 % au niveau national pour les collectivités de mêmes strates.

Les projets du Grand Narbonne s'inscrivent dans les 5 objectifs des politiques publiques de Grand Narbonne 2030. Pour « Grand Narbonne territoire à croissance verte, transition environnementale et énergétique » sont prévus plus de 18 M€. Il s'agit de la prise en compte de : l'augmentation de la TGAP ; la valorisation des bio déchets, l'installation de containers enterrés, des travaux d'entretien et de mise aux normes des déchetteries ; la gestion des eaux pluviales ; le schéma directeur ; la sécurisation et la réhabilitation de réservoirs et forages ; le renouvellement de canalisations et de branchements et la poursuite du plan de relance ; la construction de la station d'épuration Argeliers-Mirepeisset ; les diagnostics et schémas directeurs ; la consultation pour la station d'épuration de Portel et la réhabilitation de celle de Coursan ; la fin des travaux de NarboVia et la poursuite du plan de relance. S'y ajoutent : les actions favorisant la désimperméabilisation des sols, l'installation de centrales photovoltaïques en toiture, la mise en œuvre du PCAET et l'implantation de 46 bornes électriques.

Pour « Grand Narbonne convergences des mobilités » ce sont près de 1,5 M€ : L'aménagement de pôles d'échanges multimodaux à Narbonne, mais aussi à Port-la-Nouvelle et Leucate ; les pistes cyclables ; le lancement d'une étude sur les zones à faible émission sur le secteur de Coursan, Gruissan, Leucate et Narbonne ; la participation au dossier de la Ligne à Grande Vitesse ; la participation par convention pour le

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

développement de l'aéroport de Carcassonne ; la réalisation d'un plan de référence économie circulaire et le versement d'une subvention d'équilibre au Budget Transport.

Pour « Grand Narbonne innovation économique et emploi » près de 4 M€ : extension du port de Port-la-Nouvelle ; la création et la requalification des Zones d'Activités ; la construction d'une politique commerciale territoriale ; l'aide à l'immobilier d'entreprise ; le financement des trois pépinières d'entreprises EOLE, NUCLEUM et INNOVEUM ; la Politique de la Ville avec les programmes « quartiers productifs », « Cité de l'emploi » et « Fab Lab » ; le Buzz IN'ESS ; le financement d'actions en direction des communes et des entreprises par la Maison du travail saisonnier.

Pour « Grand Narbonne territoire d'une nouvelle offre touristique » près de 3 M€ : la subvention à l'EPIC Narbonne Tourisme ; la poursuite de la mise en valeur du hameau du Somail et la participation à la valorisation éco touristique du Grand Castelou. Pour « Grand Narbonne territoire d'accueil et de culture » plus de 4,5 M€ auxquels s'ajoutent près de 2,3 M€ pour la culture.

Sont à noter également : le financement d'une étude foncière des îlots dégradés sur la vacance en centre-ville de Narbonne dans le cadre « mission centres anciens » ; le diagnostic et la révision du PLH ; les aides aux bailleurs sociaux ; l'action « cœur de ville » sur le volet habitat ; les fonds de concours par une Autorisation de Programme allant de la période 2022 à 2026 ; l'extension du funérarium ; les travaux d'aménagement au Capitole ; la fourrière animale et, pour la culture, des travaux au Patio des Arts, le Salon du livre, la TEMPORA, les participations au fonctionnement de NarboVia et du Théâtre et la programmation du contrat « territoire de lecture ».

En conclusion, malgré un contexte économique et budgétaire incertain tant au niveau européen que national et une réforme fiscale qui rebat toutes les cartes, quelques mesures restent positives et permettent la stabilité des dotations. À cette stabilité se sont ajoutées la rigueur dans la gestion de l'Agglomération et la recherche de l'optimisation des ressources tant humaines que financières permettant de mettre au second plan la crise sanitaire qui perdure et de programmer des travaux et projets sur tout le territoire. Un Budget qui se veut performant pour mettre le Grand Narbonne au service des communes. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Il s'agit d'un débat, je laisse la parole à ceux qui veulent la prendre.

Viviane THIVENT : Merci. Tout à l'heure on l'a dit, nous avons envie d'être un territoire où la transition écologique ne représente pas juste deux mots qu'on accole. Nous avons envie d'avoir des ambitions et pour nous il y a 3 lignes budgétaires qui évidemment vont à l'encontre de ces objectifs comme les 284 000 € pour l'aéroport de Carcassonne. Un petit aéroport qui va faire que des petits trajets alors que nous sommes à côté de Toulouse et de Montpellier. On n'a pas besoin de cet aéroport, c'est de la pollution atmosphérique

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

pour rien. 264 000 € pour la LGV, en l'état du projet actuel pour gagner 18 minutes avec une ligne non mixte. Je l'ai déjà dit la dernière fois, ce n'est pas une bonne idée. 1,6 M€ pour l'extension du port de Port-la-Nouvelle qui aujourd'hui va faire transiter des céréales industrielles et de l'hydrogène qui, pour la plupart, ne sera pas vert. Pour nous, ce sont des investissements dont on pourrait se passer. Merci.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres interventions ?

Nicolas SAINTE-CLUQUE : Merci, Madame la Vice-Présidente, pour la présentation de ce DOB. Comme vous le reconnaissez maintenant, Monsieur le Président, le travail de votre prédécesseur et de son équipe, dont une partie est autour de vous, permet d'avoir aujourd'hui une Agglomération qui a une capacité d'autofinancement de 5 M€ – la CAF dont on parle toujours – et un taux d'endettement qui est largement inférieur à la strate des collectivités de même importance. Les élus majoritaires du Grand Narbonne ont établi les Orientations Budgétaires de 2022 en définissant des projets qui s'inscrivent dans le projet de territoire. Mais cela ne nous empêche pas de nous adapter à la situation actuelle. Vous avez fait un état de la situation économique actuelle aussi sur les prévisions, vous avez parlé notamment du taux de croissance de 4 % avec bien sûr des inconnus sur le financement des agglomérations et des collectivités. Il ne vous aura pas échappé que les taux bancaires vont certainement augmenter, ils commencent déjà à frémir et que dans les années qui viennent ont risque d'avoir cette augmentation. La Ville de Narbonne par exemple cette année, même si elle avait prévu un PPI différent, a considéré que, tenant ces facteurs, il fallait investir plus et nous étions tout à fait d'accord à l'unanimité pour profiter du fait que les taux d'intérêt sont encore bas pour emprunter. On trouve que c'est un peu dommage que finalement le Grand Narbonne n'ait pas fait le même choix de prendre un emprunt supplémentaire pour, par exemple – au vu de ce qu'il a été présenté – mettre un peu plus l'accent sur la désimpérméabilisation des sols. Lorsque je regarde le document, il a un joli titre, mais le chiffre qui n'est pas écrit en gras – c'est la présentation classique de ce genre de documents et quand un chiffre n'est pas écrit en gras, je vais toujours le regarder – est de 90 000 €. Ce n'est pas grand-chose ! Un emprunt de 1 M€ voire de 2 M€ supplémentaires n'aurait pas posé beaucoup de risques à la collectivité. Notamment au regard du chiffre qui me semble le plus important du logement social, 1 M€. C'est sûr, vous mettez aussi à côté 8 M€ d'emprunt et de garantie. En garantie, on le fait tout le temps et d'ailleurs c'est un peu à la baisse, le risque est quasi nul tenant le patrimoine immobilier de nos bailleurs sociaux et compte tenu de leur situation, il n'y a pas de gros risque. Par contre 1 M€ ce n'est pas grand-chose par rapport à l'attente des habitants du Grand Narbonne avec 3 000 personnes encore en attente et beaucoup de logements qui sont des passoires thermiques. Si on avait donné 1 M€ supplémentaire, si je fais une moyenne par exemple de 25 000 € de rénovation thermique par logement, cela fait 40 foyers qui pourraient bénéficier d'une rénovation énergétique de leur logement et donc d'une baisse de leur facture. Malheureusement, ce sont aussi les personnes qui vivent dans les logements sociaux qui n'ont pas pu faire l'objet de rénovation qui paient les factures d'électricité les plus importantes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

Il ne vous a pas échappé non plus que le coût de l'énergie va augmenter et va encore augmenter. C'est quand même regrettable que vous n'ayez pas profité de ce contexte économique national à la fois sur les taux et sur la croissance pour, cette année, emprunter et faire la même chose que la Ville de Narbonne. Quand vous avez un Président qui est aussi Maire, je pensais qu'il y aurait peut-être un lien entre les deux. Ce n'est pas le cas et nous le regrettons. Après, sur le reste je n'ai rien à dire, il y a de beaux investissements, etc. C'était juste cette remarque que nous voulions faire sur ce sujet.

Par contre je ne partage pas le point sur la LGV. Nous sommes aussi pour une ligne mixte avec du fret, mais il faut être un peu visionnaire. La LGV et la gare, telle qu'elle est prévue aujourd'hui à Montredon-des-Corbières, c'est une gare issue de la ligne existante c'est-à-dire qu'elle va permettre aussi aux usagers de prendre le train en arrêtant de prendre la voiture, etc. Et c'est profitable à l'environnement. Et surtout aujourd'hui le projet, tel qu'il est, si on dit qu'on arrête tout… Les premiers travaux seront en 2037 et si on le remet en cause, ce sont 10 ans de plus. On ne sera peut-être plus là nous, on sera peut-être morts d'ici là avec tout ce qui se passe. Il vaut mieux essayer, c'est acté, ce ne sont pas que les 18 minutes, il ne faut pas oublier non plus qu'on relie l'Espagne, Toulouse, etc. C'est l'ensemble qui a une cohérence. C'est en cohérence aussi avec les lignes normales qui peuvent desservir tout le territoire. Il faut faire attention de ne pas faire peur aux personnes. Notre territoire n'a pas profité pendant des années d'investissements importants sur ses infrastructures, et c'est d'ailleurs pour cela qu'on est aussi un « parent pauvre ». Ce n'est pas parce qu'on est juste un territoire rural, c'est aussi parce qu'il y avait un manque d'investissement sur justement les modes de transport. Quand vous voyez la Bretagne – j'y ai vécu 5 ans – le fait qu'ils ont eu des « deux voies » a développé l'économie et c'était gratuit en plus. Du coup, ils ont un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale et cela fonctionne. Après, effectivement, comme dans tout territoire, il y a toujours des problèmes sur la manière de produire et de respecter l'environnement et, là-dessus, nous sommes tout à fait d'accord. Je crois qu'il faut faire très attention sur certaines choses et ne pas faire peur aux personnes. On a besoin de la LGV parce qu'on a besoin du train pour remplacer les véhicules, mais aussi les transports routiers et j'ose espérer que d'ici là, en 2037, on aura le temps de faire en sorte que quelques élus comprennent qu'effectivement il y a aussi le fret et que c'est le plus important parce que quand vous avez un camion de 35 tonnes, il représente 300 000 véhicules/jour. C'est-à-dire qu'un véhicule de 35 tonnes qui roule équivaut à 300 000 véhicules, voilà ce que cela représente. Du coup, cela use nos routes, cela pollue et ce n'est pas bon pour l'environnement. Le train, par contre, il faut y mettre le paquet. Je voulais juste le préciser.

M. LE PRESIDENT : Je rappelle qu'il s'agit d'un Débat d'Orientations Budgétaires pas d'un débat politique.

Viviane DURAND : Je voulais dire à M. SAINTE-CLUQUE que je suis d'accord avec lui au niveau des emprunts. Le Budget Principal ne nécessite pas de faire un emprunt

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
10 févr
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

supplémentaire, mais sur tous les Budgets Annexes, notamment l'Eau et l'Assainissement, nous faisons des emprunts. Il n'y a pas de problème là-dessus.

Jean-Louis RIO : Merci, Monsieur le Président. Simplement pour préciser à cette Assemblée que l'aide réalisée au niveau du logement social, ce que relevait M. SAINTE-CLUQUE, c'est la plus importante de tout le Département. Si on se compare – et il est toujours important de se comparer aux autres collectivités – l'Agglomération de Carcassonne octroie beaucoup moins que nous. Je crois qu'elle impute moins de 200 000 €. Nous imputons 1 M€ auquel nous additionnons 200 000 € voire 250 000 €, puisqu'on est en AP/CP sur ce sujet, qui viennent abonder par rapport à la réalisation de logements sociaux en centre-ville, là où évidemment les choses sont beaucoup plus compliquées. Je ne crois pas que l'on puisse dire que ce n'est pas un effort important. Je le mets au regard de ce que nous met comme obligation notre PLH c'est-à-dire 232 logements par an. Nous n'arrivons pas toujours à les réaliser, mais pas parce qu'il n'y a pas de financement. Je reprends les discussions eues au Grand Narbonne avec les quatre bailleurs en fin d'année qui sont extrêmement satisfaits du niveau d'aide du Grand Narbonne. Ils n'ont pas le même par exemple à Perpignan ou à Béziers pour ceux qui travaillent en extérieur du Département. Ce qui fait qu'on n'arrive pas toujours à réaliser l'intégralité des logements, je dirais que c'est un empilement de différents facteurs qui sont premièrement fonciers dans un certain nombre de secteurs. Deuxième, aujourd'hui, on est effectivement dans un système qui fait que dans un certain nombre de collectivités c'est très compliqué lorsque vous avez des zones inondables, lorsque vous avez un empilement de règles administratives qui font que des communes, carencées au titre de la loi SRU, voudraient bien, mais ne peuvent pas forcément réaliser. Aujourd'hui, on est en dessous de ce que l'on peut réaliser, mais non pas parce qu'on n'apporte pas suffisamment d'aides, mais parce qu'il y a un millefeuille administratif qui rend les choses réellement compliquées. Voilà, pour vous préciser l'effort que je trouve très conséquent sur le sujet du logement social sur notre collectivité en rapport avec les autres collectivités que ce soit du Département et même des Départements voisins. Je n'ai pas tous les éléments non plus sur toute l'Occitanie, mais je compare entre l'Aude, l'Hérault et les PO, par exemple.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je voudrais compléter sur les trois points que vous avez soulevés, Madame. D'abord sur l'aéroport de Carcassonne, c'est récurrent, ce n'est pas l'année 2022 – je voudrais rassurer l'ensemble des Maires des communes – où nous allons participer aux investissements sur l'aéroport de Carcassonne. Chaque année et chaque mandat, quel qu'il soit, où en accord avec les collectivités Région, Département et Agglomération de Carcassonne on participe à ces investissements.

Sur le port de Port-la-Nouvelle, cela ne date pas d'aujourd'hui. Là aussi, c'est dans l'intérêt d'un port propre et moderne que l'État, la Région et le Département ainsi que le Grand Narbonne participent à un cofinancement pour un développement de l'attractivité de notre territoire que des Conseils Communautaires ont déjà adopté.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

Et enfin sur la LGV, c'est un cofinancement intéressant qui a été signé. Vous nous avez autorisés à le signer dans une délibération du Conseil Communautaire entre l'État, la Région et les différentes Agglomérations et Départements concernés par la prochaine ligne Montpellier-Perpignan. Ce financement ne concerne pas le problème de savoir où passera la ligne sur notre territoire ni si elle fera du fret ou uniquement passagers voire les deux. Cela concerne les études sur le tronçon phase I entre Montpellier et Béziers uniquement. Le Conseil Communautaire aura, dans plusieurs années, à délibérer sur la deuxième phase et son financement. Donc quand je disais il y a un instant, Madame, que ce n'est pas un lieu de débat politique, les options que vous prônez et que tout le monde connaît ne concernent qu'un avenir lointain, pas avant 2030. Aujourd'hui, nous ne sommes que dans l'étude de la faisabilité de la ligne entre Montpellier et Béziers et le Conseil Communautaire a déjà voté sur ces trois sommes récurrentes que nous allons avoir, Madame DURAND, chaque année sur des périodes plus ou moins longues, en fonction des conventions qui ont été autorisées par le Conseil Communautaire et signées par le Grand Narbonne. Y a-t-il d'autres interventions ?

Jean-Louis RIO : Juste j'ai oublié dans mon propos de vous parler de la réhabilitation, cette année, sur le secteur de Razimbaud qui représente plus de 4 M€ qui vont être investis par DOMITIA bien évidemment avec l'aide des collectivités (la Ville de Narbonne et le Grand Narbonne) pour pouvoir réaliser ces opérations très importantes. Ce n'est qu'un début puisque sur les 4 années qui viennent, cela va représenter un peu plus de 12 M€ uniquement sur DOMITIA qui vont être investis sur la réhabilitation de façon à résoudre ce problème de passoire, comme vous le disiez, qui effectivement existe sur certains logements. C'est un très gros investissement qui va être mis en place. C'était la volonté du Grand Narbonne de fixer comme cap aux différents bailleurs 6 réhabilitations énergétiques sur leur parc immobilier et spécifiquement pour DOMITIA.

M. LE PRESIDENT : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, on va voter sur la tenue effective du débat et non pas pour approuver le DOB lui-même.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

13. Reversement de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités communautaires

Viviane DURAND : Le pacte financier et fiscal que nous avons adopté à l'unanimité le 9 décembre, a établi les principes de reversement de la fiscalité économique aux communes qu'il convient maintenant d'adopter. Dans ce cadre, il est proposé le reversement intégral au Grand Narbonne de la taxe d'aménagement perçue par les communes pour les constructions nouvelles nécessitant une autorisation d'urbanisme sur les Zones d'Activités Économiques Intercommunales. Ce principe nécessitant une

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

délibération concordante de chaque commune concernée, M. le Président ou son représentant saisiront les Conseils municipaux pour qu'ils se prononcent sur ce principe et adoptent la convention. Il est aussi proposé que le Grand Narbonne prenne à sa charge les frais d'instruction des permis de construire de ces Zones.

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

14. Reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités communautaires

Viviane DURAND : Autre principe évoqué dans le pacte financier et fiscal, c'est le partage du foncier bâti. Il est proposé, à compter du 1er janvier 2022, d'adopter le principe d'un partage du produit du foncier bâti des Zones d'Activité Économiques entre le Grand Narbonne et la commune, selon les modalités précisées dans le rapport et explicitées dans la convention. Je vous fais grâce des calculs compliqués. Le partage est fixé à 50 % pour la commune et 50 % pour le Grand Narbonne sur les Zones nouvelles, y compris Armissan, le Pôle Santé de Montredon et la Zone d'Activités de Névian. Pour les Zones existantes, 50 % de la croissance positive pour la commune et 50 % pour le Grand Narbonne. Ce principe, là aussi, nécessite la délibération concordante de la commune et donc nous saisirons les Conseils municipaux des communes pour délibérer et adopter la convention.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

15. Reversement d'une partie de la fiscalité économique aux communes supportant des installations éoliennes et photovoltaïques

Viviane DURAND : Pour ce dernier principe de reversement, il y a 3 cas de figure : pour les installations éoliennes et photovoltaïques dont le permis de construire a été délivré après l'entrée de la commune dans l'Agglomération et dont le raccordement a eu lieu avant le 1er janvier 2019, il est proposé que soit reversé aux communes concernées 50 % de la CFE, CVAE et de l'IFER revenant au Grand Narbonne ; pour les installations photovoltaïques dont le permis et le raccordement ont été faits après le 1er janvier 2019, 50 % du produit de CFE, CVAE et IFER revenant au Grand Narbonne seront reversés aux communes concernées ; enfin pour les installations éoliennes, si le permis de construire et le raccordement ont été faits après le 1er janvier 2019, 50 % de la CFE et de

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

la CVAE et 30 % de l'IFER revenant au Grand Narbonne seront reversés aux communes concernées.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

INNOVATION – ECONOMIE, ATRRACTIVITE ET STRATEGIES TERRITORIALES

TOURISME

Rapporteur : Michel PY

16. Modification des statuts de l'EPIC Grand Narbonne Tourisme

Michel PY : Il s'agit d'une délibération pour apporter 2 petites modifications aux statuts du Grand Narbonne Tourisme. La première porte sur la dénomination de cet établissement. Le choix d'un nouveau nom de destination « Côtes du Midi » a été fait et il est proposé de mettre en cohérence la dénomination de l'Office communautaire avec ce nom de destination. La seconde modification des statuts porte sur le changement d'adresse, l'EPIC du Grand Narbonne Tourisme ayant déménagé 31 rue Jean Jaurès à Narbonne.

M. LE PRESIDENT : Merci. On peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

AMENAGEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Michel PY

17. Zone Artisanale de Caves – Vente du lot n° 1

Michel PY : Il est proposé de vendre sur la Zone d'Activités de Caves le lot n° 1 à M. Michel PRALJAK qui dispose d'une société spécialisée dans la fabrication de contrôles d'accès : 1 434 m^2 au prix de 40 €. Le Maire de Caves est favorable.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions ?

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

18. Zone Artisanale d'Armissan La Peyrelade – Vente du lot n° 18

Michel PY : Il s'agit de la vente du lot n° 18 à M. ANTONANZAS société Espace&cover, spécialisée dans la fabrication d'abris de piscines et de terrasses et de conception de SPA : 638 m^2 au prix de 45 €. Tout cela a été vu en Commission d'attribution et a reçu aussi les avis favorables des Maires d'Armissan et de Vinassan, concernés par le dossier.
M. LE PRESIDENT : On peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

MOBILITE – ENVIRONNEMENT – SERVICES AUX USAGERS

TRANSPORTS ET INTERMODALITE

Rapporteur : Jean-Marc JANSANA

19. Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare de Leucate – Convention de financement relative aux études de faisabilité du Pôle d'échange multimodal de Leucate – La Franqui

Jean-Marc JANSANA : Merci, Monsieur le Président. La gare de Leucate – La Franqui bénéficie d'une fréquentation annuelle de 70 000 voyageurs. Elle permet de faire le lien entre Narbonne et Perpignan notamment. Elle représente une spécificité touristique avec la population qui passe de 4 600 habitants à près de 80 000 l'été. Il y a donc un vrai potentiel de développement pour cette gare et c'est pour cela qu'une étude, réalisée en 2021, a confirmé l'opportunité d'en faire un véritable pôle d'échange multimodal. Le Grand Narbonne a décidé de prendre la maîtrise d'ouvrage des études de ce PEM. L'étude de faisabilité du PEM, incluant l'AMO et les prestations complémentaires, est estimée à 60 000 € HT. La clef de répartition de ces 60 000 € est la suivante : pour la Région Occitanie 30 000 €, soit 50 % ; le Département de l'Aude 10 000 €, soit 16,7 % ; le Grand Narbonne 12 000 €, soit 20 % et la Ville de Leucate 8 000 €, soit 13,3 %.

Cette étude permettra d'aboutir à une mise en œuvre pré opérationnelle du projet en précisant que l'opération du schéma d'aménagement prévoit aussi le périmètre d'étude final du PEM, l'organisation fonctionnelle et spatiale du PEM, particulièrement la complémentarité et la coordination des différents modes de transport sur le futur site et

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

d'étudier la faisabilité juridique, technique et foncière en intégrant les exigences sécuritaires liées à l'exploitation ferroviaire ; le budget total de l'opération en vue du montage financier avec les partenaires concernés, que je vous ai cités, et d'en proposer le calendrier de réalisation.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

POMPES FUNEBRES

Rapporteur : Fabienne MARTINAGE

20. Tarifs des fournitures et prestations fournies par la Régie Communautaire des Pompes Funèbres pour l'année 2022

Fabienne MARTINAGE : Merci, Monsieur le Président. Le Conseil Communautaire doit fixer les tarifs et modalités d'établissement des prix des fournitures et prestations de la Régie communautaire des Pompes funèbres pour l'année 2022. L'objectif du service des Pompes funèbres est d'assurer la fourniture de matériel et de prestations de qualité tout en préservant un niveau de tarifs abordable pour le plus grand nombre. En raison de l'augmentation des prix des fournitures et carburants, les tarifs proposés ont dû être augmentés d'environ 7 % par rapport à l'année précédente. Il convient de noter que les tarifs n'avaient pas évolué depuis 2019.

Trois tarifs particuliers et une prestation ponctuelle sont proposés. Les trois tarifs particuliers concernent : les associations de crématistes du territoire du Grand Narbonne qui en font la demande ; les personnes dépourvues de ressources suffisantes dont les frais d'obsèques sont pris en charge par les communes et les enfants de moins de 18 ans. En outre, une prestation occasionnelle pourrait être accordée pour le transport exceptionnel de personnes accompagnant le défunt, dans la limite des places disponibles. Les tarifs proposés pour l'année 2022 sont annexés à la délibération.

Le Conseil d'exploitation a émis un avis favorable le 1er février 2022. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver ces tarifs annexés au présent rapport, d'approuver les tarifs particuliers accordés pour 2022, d'autoriser de manière exceptionnelle le transport gracieux de personnes qui ne disposent pas de moyens de locomotion pour accompagner leurs défunts vers les lieux de crémation ou d'inhumation situés à moins de 150 km et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

FOURRIERES – REFUGES ANIMALIERS

Rapporteur : Fabienne MARTINAGE

21. Attribution de la Délégation de Service Public (DSP) relative à la gestion de la fourrière et du refuge intercommunaux pour chiens et chats du site de Cap de Pla à Narbonne

Fabienne MARTINAGE : Le choix a été fait lors du Conseil Communautaire du 23 septembre 2021 de gérer le complexe animalier de Cap de Pla selon le principe d'une DSP. En effet le délégataire perçoit une partie de ses recettes auprès des propriétaires venus récupérer leurs animaux ou auprès des adoptants. De plus, reconnu d'utilité publique, le refuge peut percevoir des dons ou legs. Enfin, les salariés travaillant auprès des animaux doivent disposer d'un certificat capacitaire que ne possèdent pas forcément les agents du Grand Narbonne. Un appel à candidatures a donc été lancé et deux candidats ayant remis une offre ont été retenus, car leurs offres répondaient toutes deux au cahier des charges. Il s'agit de l'association l'Arpan, actuel gestionnaire du refuge fourrière de Cap de Pla et de l'association Clara, fondation d'entreprise du groupe SACPA qui gère 35 fourrières, 2 refuges et 10 centres d'adoption en France.

Les critères retenus pour le jugement des offres, inscrits dans le règlement de la consultation, étaient pondérés de la manière suivante : valeur technique de l'offre 60 %, conditions financières proposées 30 %, prise en compte du développement durable 10 %. L'expérience professionnelle, les services proposés et soins apportés aux animaux ont été analysés et répondaient, pour les deux candidats, aux exigences législatives et qualitatives demandées et ce malgré des modes de fonctionnement différents. En effet, la démarche de la fondation Clara consiste en une standardisation des process de travail afin de professionnaliser une activité traditionnellement gérée sur un mode associatif, ce qui est le cas avec la proposition de l'Arpan qui s'appuie davantage sur un réseau de bénévoles et partenaires locaux.

La participation du Grand Narbonne prévue dans les comptes de résultat prévisionnels pour les 3 années de délégation était de 770 888,60 € pour l'Arpan et 1 571 157 € pour la fondation Clara. Enfin, la prise en compte du développement durable, qui figure également dans les critères, était présente dans les deux offres avec une action plus

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

marquée en faveur de l'insertion au niveau de l'Arpan. Au vu des critères de choix exposés et en l'état des dossiers remis par les candidats, la Commission de délégation de service public s'est réunie le 4 janvier et a retenu, comme offre économique la plus avantageuse, l'association l'Arpan comme délégataire pour la gestion de la fourrière et du refuge animalier de Cap de Pla pour une durée de 3 ans à compter du 1er avril 2022.

Je vous propose de prendre acte de la procédure de mise en concurrence, d'approuver le rapport de la Commission de délégation de service public tel qu'annexé, d'approuver le rapport annexé de l'Exécutif à l'Assemblée délibérante, d'approuver la désignation de l'association l'Arpan comme délégataire de service public pour la gestion de la fourrière et du refuge intercommunaux chiens et chats du site Cap de Pla, d'approuver le rapport de convention de délégation de service public entre l'association l'Arpan et le Grand Narbonne et de préciser que cette délégation entrera en vigueur le 1er avril 2022 pour une durée de 3 ans.

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

CYCLE DE L'EAU

Rapporteur : Michel JAMMES

22. Désignation de nouveaux représentants du Grand Narbonne au Syndicat Mixte du Delta de l'Aude

Michel JAMMES : Merci, Monsieur le Président. Suite aux élections municipales sur la commune de Cuxac, il est nécessaire de procéder à la désignation de 2 nouveaux délégués, un titulaire et un suppléant. Pour respecter l'esprit que nous avons mis en place depuis 2018 qui veut que chaque commune soit représentée, je vous propose la candidature de M. Gregory DELFOUR comme titulaire et de Jean-Michel ARENAS, son Premier adjoint, comme suppléant.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y en a pas, les deux personnes proposées par Michel JAMMES sont d'office désignées.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

23. Bordereaux de prix des branchements eau potable et assainissement pour les communes en régie

Michel JAMMES : La régie établit sur les communes concernées un certain nombre de travaux et il s'avère qu'il y a des trous dans la raquette, si je peux m'exprimer ainsi, s'agissant de la tarification de certaines prestations qui ne sont pas prévues. Pour rendre un meilleur service aux usagers, il est nécessaire de prévoir un certain nombre de prix qui sont joints dans la délibération.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

24. Approbation du lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du forage des Charbonnières, alimentant la commune d'Argeliers - Précision et abrogation de la délibération n° C2021_280 du 9 décembre 2021

Michel JAMMES : Je vais présenter 4 délibérations semblables qui concernent des fourrages différents. Le Grand Narbonne s'est engagé à mener à terme la procédure relative à la protection de certains forages dont le premier est celui des Charbonnières qui alimente en eau potable la commune d'Argeliers. Conformément à la législation en vigueur, nous devons mettre en place une déclaration d'utilité publique. Dans la délibération, il convient d'approuver le lancement des études préalables et des prestations indispensables ainsi que de toutes les mesures induites par cette mesure. En même temps, il est nécessaire d'abroger la précédente délibération qui date du mois de décembre puisque nous avons dû la rédiger à nouveau afin de l'approuver.

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

25. Approbation du lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du forage des Orgeasses, alimentant la commune de Sainte Valière – Précision et abrogation de la délibération n° C2021_283 du 9 décembre 2021

Michel JAMMES : La même délibération pour le forage des Orgeasses qui alimente la commune de Sainte Valière.

M. LE PRESIDENT : S'il n'y a pas d'interventions, on peut passer au vote.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

26. Approbation du lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du forage des quatre chemins, alimentant la commune de Bize-Minervois - Précision et abrogation délibération C2021_282 du 9 décembre 2021

Michel JAMMES : Il s'agit du forage des quatre chemins qui alimente la commune de Bize-Minervois, même délibération.

M. LE PRESIDENT : Cela ne concerne pas le forage de l'eau gazeuse, malheureusement. On y arrivera un jour. J'espère que la direction générale travaillera sur ce dossier qui me plaît et qui te tient à cœur, Alain. S'il n'y a pas d'interventions, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

27. Approbation du lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique de la source du Merlat, alimentant la commune de Caves Précision et abrogation de la délibération n° C2021_281 du 9 décembre 2021

Michel JAMMES : La même et dernière délibération pour la source du Merlat qui alimente la commune de Caves et qui est située sur la commune de Treilles.

M. LE PRESIDENT : S'il n'y a pas d'interventions, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Emma BELLOTTI-LASCOMBES

28. Prise en charge des auteurs et illustrateurs pour le Salon du Livre édition 2022

Emma BELLOTTI-LASCOMBES : Merci, Monsieur le Président. En préambule, je tiens à dire que le Salon du Livre se tiendra cette année le week-end du 11 et 12 juin prochains. Dans le cadre de ce salon, il convient d'organiser la prise en charge des frais et la rémunération des auteurs accueillis lors des rencontres scolaires ainsi que sur le week-end d'animation tout public, selon des modalités conformes à la règlementation en vigueur dans la filière du livre.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

Ainsi, concernant la rémunération pour les auteurs et illustrateurs de la sélection « jeunesse », l'auteur ou l'illustrateur qui aura réalisé une présentation orale ou écrite d'une ou plusieurs de ses œuvres auprès des scolaires du territoire sera rémunéré à hauteur de 453,56 € brut la journée et 273,63 € brut la demi-journée ; et pour toutes ses séances de dédicaces, il sera rémunéré à 226,78 € brut la journée, 135,82 € net la demi-journée. Quant aux auteurs et illustrateurs de la sélection « grand public », l'auteur ou l'illustrateur qui aura réalisé une présentation d'une ou plusieurs de ses œuvres avec d'autres auteurs ou illustrateurs sera rémunéré à hauteur de 170,86 € brut ; l'auteur ou l'illustrateur qui aura réalisé une intervention en lien avec une ou plusieurs de ses œuvres sur une demi-journée sera rémunéré à hauteur de 273,63 € brut et sur une journée à hauteur de 453,56 € brut. L'auteur ou l'illustrateur qui aura réalisé une lecture-performance sera, quant à lui, rémunéré à hauteur de 455,64 € brut.

En outre, le Grand Narbonne prendra en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration de ces auteurs ou illustrateurs. Il est demandé d'approuver et de prendre en charge les frais décrits ci-dessus dans le cadre du Salon du Livre 2022.

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

29. Adoption des tarifs pour le spectacle de Cédric Chapuis et convention de partenariat avec le Théâtre + Cinéma Scène Nationale Grand Narbonne pour le Salon du Livre du Grand Narbonne édition 2022

Emma BELLOTTI-LASCOMBES : Toujours dans le cadre du Salon du Livre, le Théâtre Scène Nationale accueillera cette année un spectacle intitulé *Une vie sur mesure* de Cédric CHAPUIS qui a été nommé aux Molières du meilleur seul en scène. Ce spectacle aura lieu le samedi soir, le 11 juin à 20h00, et l'accès sera payant. Ce spectacle est pris en charge financièrement par le Grand Narbonne et techniquement par le Théâtre + Cinéma Scène Nationale qui assurera la responsabilité technique. En ce sens, une convention sera établie entre les deux entités. Afin de favoriser l'accès du plus grand nombre à cette représentation, il est nécessaire d'appliquer une politique tarifaire adaptée. Ainsi, il vous est proposé d'approuver la mise en place de ce spectacle en partenariat avec le Théâtre + Cinéma Scène Nationale et d'approuver la prise en charge financière des frais liés à la rémunération des artistes et des frais annexes et ainsi de fixer les tarifs de cette représentation : tarif normal à 15 € toutes taxes comprises ; les tarifs réduits seront fixés à 2 €, toutes taxes comprises, pour les demandeurs d'emploi et les étudiants et à 6 €, toutes taxes comprises, pour les moins de 18 ans.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

PATIO DES ARTS

Rapporteur : Emma BELLOTTI-LASCOMBES

30. Mise à jour des tarifs de participation aux frais de scolarité pour l'année 2022-2023

Emma BELLOTTI-LASCOMBES : La grille des tarifs de participation aux frais de scolarité pour les usagers du Patio des Arts a été modifiée substantiellement pour la rentrée 2021 suite à la fusion de l'École d'art plastique et du Conservatoire du Grand Narbonne. Pour 2022, il vous est proposé d'approuver une mise à jour qui n'apporte en soi aucune modification substantielle, mais des précisions et des reformulations de certains intitulés. Ainsi il vous est proposé une tarification cohérente, lisible et simplifiée, commune aux trois pôles artistiques, en fixant tout d'abord la limite d'âge enfant-adulte à 26 ans ; en fixant par la suite la limitation territoriale pour les tarifs extérieurs au Département de l'Aude ; en créant une tarification unique pour les classes préparatoires à l'enseignement supérieur post BAC en art plastique, musique et théâtre.

Il vous est proposé également de favoriser la transversalité entre les trois pôles artistiques avec une réduction de 50 % pour toute inscription dans un deuxième parcours et avec une homogénéisation des tarifs des stages. Il vous est proposé également enfin de maintenir une tarification sociale avec une réduction de 20 à 40 % en fonction du quotient familial et de faciliter l'accès aux locations d'instruments avec application, là aussi, du quotient familial.

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.
Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

PLANIFICATION – URBANISME – HABITAT – PLAN CLIMAT

POLITIQUE SOCIALE DE L'HABITAT (PSH)

Rapporteur : Eric PARRA

31. Programme national « Action Cœur de Ville » - programme Grand Narbonne Action Façades 2022-2023

Eric PARRA : Merci, Monsieur le Président. Il est proposé de poursuivre le dispositif « Action façade » en prenant en compte l'élargissement de son périmètre notamment en lien avec le projet de réaménagement de la place de Belfort.

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

32. Désignation d'un nouveau représentant du Grand Narbonne à Domitia Habitat

Eric PARRA : Suite aux élections de la commune de Cuxac d'Aude, il convient de pourvoir au remplacement de M. Jacques POCIELLO. En ce qui concerne le Grand Narbonne, je propose Mme Sandrine TIXIER. Par ailleurs, je demande à l'Assemblée de prendre note que la Fondation Abbé Pierre a fait savoir que son représentant actuel souhaite mettre fin à ses fonctions et qu'elle allait bientôt proposer une nouvelle candidate ou un nouveau candidat.

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, la personne proposée par Eric PARRA est désignée d'office.

(Départ de Didier CODORNIOU.)

33. Convention de prestations mutualisées avec la Ville de Narbonne dans le cadre de la Lutte contre l'Habitat Indigne

Eric PARRA : Il s'agit d'une convention de prestations mutualisées avec la Ville de Narbonne dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne. Cette convention a pour objet de définir le cadre, le champ, les règles et l'organisation de la coopération entre la Ville et le Grand Narbonne. Elle ne vaut pas transfert de compétence.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

PLANIFICATION – SCOT

Rapporteur : Jean-Louis RIO

34. Modification simplifiée n° 1 du SCoT de la Narbonnaise : présentation du bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée

Jean-Louis RIO : Cette modification simplifiée avait été initiée au Conseil Communautaire du 23 septembre 2021 qui avait voté sa mise à disposition du public du 11 octobre au 12 novembre 2021 et sa notification aux personnes publiques associées. Je vous rappelle que cette modification simplifiée avait pour objet la rectification d'une erreur matérielle figurant d'une part sur la carte des modalités de mise en œuvre de la loi Littoral au sein du document d'orientations et d'objectifs et, d'autre part, dans le tableau de synthèse des Agglomérations, villages et secteurs déjà urbanisés dans la partie « explications des choix » du rapport de présentation, afin de mettre en cohérence ces éléments au regard de l'emprise du site de Malvési à Narbonne, tel qu'identifié actuellement dans le rapport de présentation. Je précise que cette modification simplifiée nous avait été sollicitée par le Préfet en date du 8 avril 2021, nous demandant de procéder à cette modification simplifiée pour rectification d'erreur matérielle.

Cette délibération vise à faire le bilan de la mise à disposition du public. Il n'y a eu aucune remarque formulée par ce dernier et les personnes publiques associées n'ont fait valoir aucune remarque particulière non plus sur le projet. La présente délibération vise à arrêter le bilan de mise à disposition du public tel qu'annexé à la présente délibération et d'approuver le projet de modification simplifiée n°1 du SCoT de la Narbonnaise.

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il des interventions ?

Viviane THIVENT : Sur cette délibération, nous avons décidé de voter « contre » parce que pour nous le public n'a pas été correctement informé de cette délibération. Vous aviez obligation *a minima* de faire paraître une annonce légale dans la presse locale. Je crois savoir que les deux journaux les plus lus sont *La Dépêche* et *L'Indépendant*, or vous avez opté pour *L'Écho du Languedoc et La Croix du Midi*. Résultat : aucune participation du public ! Qui dans cette Assemblée est lecteur de *L'Écho du Languedoc* et de *La Croix du Midi* ? Je ne sais même pas s'ils sont distribués. Merci.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

M. LE PRESIDENT : Je tiens à vous préciser que ce sont les deux journaux les plus lus par les professionnels de l'immobilier, les agences immobilières, les notaires et les avocats et c'est là que la plupart des annonces légales passent. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à la majorité par 68 votes pour et 2 votes contre

POLITIQUE FONCIERE

Rapporteur : Jean-Louis RIO

35. Mise en place d'une convention opérationnelle tripartite EPF Occitanie – Grand Narbonne et commune de Gruissan pour le site de « La Sagne »

Jean-Louis RIO : La commune de Gruissan s'est engagée dans un projet urbain d'aménagement durable important permettant la création d'un nouveau quartier d'environ 750 logements de typologies variées. Le maître d'ouvrage est engagé dans la labélisation « ÉcoQuartier » décernée par l'État. Dans ce cadre, la Ville de Gruissan et le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération ont confié à l'EPF une mission d'acquisition foncière par le biais d'une convention d'anticipation foncière, signée le 30 mars 2017 pour une durée de 5 ans. Cette convention a permis de répondre aux premières opportunités foncières qui se sont présentées et l'EPF a d'ores et déjà acquis 11 parcelles d'une superficie de 21 689 m^2 au sol. La commune a créé la ZAC le 23 octobre 2018 et en a confié la réalisation à un aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement. La présente convention opérationnelle vise à poursuivre le portage engagé à périmètre et engagement financier constants et à procéder aux acquisitions restant à réaliser des parcelles privées, comprises dans le périmètre de l'opération. Je précise que - c'est totalement habituel – ces conventions sont toujours tripartites entre l'EPF, le Grand Narbonne et la commune qui désire réaliser ce type d'opérations.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver la convention opérationnelle « La Sagne » telle que ci-annexée, d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il des interventions ?

Viviane THIVENT : Merci, Monsieur le Président. Dans ce projet, il est question de construire 750 logements sur une zone naturelle dans un village qui, la plupart du temps, regorge de logements vides. À Gruissan, on compte 2 700 résidences principales pour plus de 10 000 résidences secondaires. Si l'on souhaite augmenter le nombre de

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

logements sociaux ou de résidences principales, il pourrait être possible de mener une politique de reconquête du bâti du village au lieu de faire sortir de terre un soi-disant éco quartier. 750 logements alors qu'aujourd'hui il n'y en a que 2 700. C'est un projet sur dimensionné pour un village comme Gruissan. Je termine en rappelant que « la sagne » en occitan veut dire la zone humide, le roseau, la roselière. Cela doit nous interpeller d'autant plus que le niveau marin est en train de monter. Pour nous, ce n'est clairement pas le meilleur endroit où installer 750 familles. Nous voterons donc contre cette délibération. Merci.

M. LE PRESIDENT : Puis-je proposer à Mme PALMADE-GIMENEZ de répondre au nom de M. CODORNIOU ?

Muriel PALMADE-GIMENEZ : Merci, Monsieur le Président. Effectivement, j'ai la procuration M. CODORNIOU. Je ne peux pas laisser tenir de tels propos quand il s'agit bien évidemment de la construction de logements sociaux alors que c'est l'un des combats que nous devons mener pour permettre au plus grand nombre d'accéder à un logement digne, alors que la précarité est croissante et qu'énormément de personnes attendent – tout à l'heure, mon collègue Nicolas SAINTE-CLUQUE l'a souligné – des milliers de personnes attendent de pouvoir accéder au logement social. Par ailleurs, on doit souligner cet effort alors que l'on connaît tous la règlementation et la loi SRU qui fixe bien évidemment des seuils et que l'on connaît la difficulté pour ces communes qui veulent agir pour la construction du logement social alors même qu'elles sont confrontées à des contraintes importantes dues au littoral, cela n'aura échappé à personne. Merci.

M. LE PRESIDENT : Je précise qu'il s'agit d'un éco quartier, soutenu par la commune de Gruissan, dont on connaît l'importance puisque, avec Didier ALDEBERT, nous n'avons pas obtenu la ZAC et on sait que cette labélisation accordée est un plus dans la qualité des logements qui seront affectés à l'ensemble des habitants. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à la majorité par 67 votes pour, 2 votes contre et 1 abstention

36. Demande de déclaration d'utilité publique pour une intervention foncière au profit de l'EPF Occitanie sur l'îlot Cassaignol à Narbonne

Jean-Louis RIO : Dans le cadre de l'action « Cœur de ville » à Narbonne, la Ville et l'Agglomération mènent une politique de l'habitat actif pour résorber l'habitat insalubre et réhabiliter le patrimoine du centre historique. L'îlot Cassaignol constitue l'un des îlots majeurs à réhabiliter à l'abandon depuis 16 ans avec une copropriété défaillante. Il est donc proposé de reprendre la propriété du bien pour le réhabiliter en logements et services. À ce titre, l'Agglomération demande au Préfet une déclaration d'utilité publique

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

sur 4 parcelles. La procédure d'expropriation sera poursuivie par l'Établissement Public Foncier d'Occitanie pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne. Il sera demandé que l'EPF d'Occitanie soit désigné comme bénéficiaire de l'arrêté de cessibilité et de l'ordonnance d'expropriation dans la cadre de la convention pré opérationnelle « opération de revitalisation du territoire », signée entre la Ville de Narbonne, le Grand Narbonne et l'EPF d'Occitanie. Ce dernier portera les immeubles insalubres situés dans l'emprise du projet de restructuration conduit par la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne. L'EPF assurera donc la maîtrise foncière des immeubles par voie d'expropriation pour les rétrocéder par la suite soit à la collectivité soit à un opérateur désigné par la collectivité avec un cahier des charges, conformément aux dispositions de la convention pré opérationnelle citée.

Il s'agit aujourd'hui de proposer au Conseil Communautaire d'approuver le dossier de demande de déclaration d'utilité publique et de cessibilité ainsi que la liste des immeubles à exproprier sur les 4 parcelles (AC58 et AC61 rue Cassaignol et rue Cabirol) par dérogation aux règles générales du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et conformément à la procédure spéciale d'expropriation des immeubles insalubres ou menaçants, régie par les articles L511-1 à L511-9 et R511-1 à R511-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Il est demandé au Conseil de solliciter M. le Préfet de l'Aude pour déclarer l'utilité publique au profit de l'Agglomération et une cessibilité au profit de l'EPF d'Occitanie des immeubles visés dans l'état parcellaire joint et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci. Il s'agit d'un ensemble immobilier gravement délabré qui appartient au fameux groupe JASSOGNE qui a fait faillite de très nombreuses années en arrière, c'est une véritable verrue en plein cœur de la ville de Narbonne. L'EPF a non seulement réussi à trouver une solution avec l'ensemble des porteurs de parts de l'ASL (Association Syndicale Libre) propriétaire, mais aussi à trouver un projet avec un repreneur. Guy CLERGUE a supervisé ce projet avec sa direction. Il y a deux phases, la première, aujourd'hui, est de sécuriser le site parce qu'il risque d'entraîner d'autres immeubles autour s'il se dégrade encore plus et, une fois sécurisé, de lancer la cession et la construction. Bien entendu, ce sont des logements sociaux qui seront dans ce quartier et dans cet habitat qui aura aussi une labélisation, d'après ce que tu avais dit l'autre jour. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

FONDS DE CONCOURS

Rapporteur : Didier MOULY

37. Attribution Fonds de Concours 2022

M. LE PRESIDENT : Vous savez que je rapporte toujours sur les fonds de concours, mais j'ai un collaborateur de très grande valeur qui s'appelle Éric LALLEMAND qui est chargé de mission au sein de l'Agglo et qui fait le lien entre les collectivités par l'intermédiaire de leurs directeurs généraux ou de leurs secrétaires et qui a préparé ce dossier. Je me permets de lui passer la parole.

Eric LALLEMAND : Merci, Monsieur le Président. Au titre des fonds de concours 2022, ce sont 44 dossiers qui vous sont proposés pour 28 communes sur un montant total, en fonds de concours, de 3,2 M€ environ. Un travail a été effectué en donnant un objectif de double anticipation. La première anticipation est en termes de trésorerie puisque certains projets portent sur l'exercice 2022 et 2023 et une anticipation, lorsque c'est possible, par les services du cycle de l'eau qui ont essayé d'anticiper au maximum et d'alerter lorsqu'ils identifiaient des enjeux relevant de leur compétence. Merci.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions sur ces attributions de fonds de concours ? Je rappelle que c'est une participation de l'Agglo à un financement de projets réalisés par chacune des communes. S'il n'y a pas d'interventions, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

INNOVATION ET COHÉSION SOCIALE

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Eric PARRA

38. Rapport Politique de la Ville du Grand Narbonne 2019/2020

Projection d'un PowerPoint

Eric PARRA : Merci, Monsieur le Président. Les Communautés d'Agglomérations ayant signé un Contrat de ville ont l'obligation de présenter tous les ans un rapport des activités en lien avec la Politique de la Ville. Le Grand Narbonne n'échappe pas à cette obligation puisqu'il possède un Contrat de ville dont la durée initialement de 5 ans (2015-2020) a fait l'objet d'une prorogation jusqu'en 2022. Compte tenu des spécificités de ce dossier,

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

j'ai demandé à Mme la Directrice en charge de la Politique de la Ville, Mme KOCI, de m'accompagner pour vous présenter une synthèse.

Concrètement, nous allons parler du détail du protocole qui a été signé le 26 septembre 2019 pour la prorogation du contrat initial : un bilan de l'action 2019-2020, un bilan financier 2019-2020 et la dotation Politique de la Ville 2019. Ce protocole d'engagement renforcé et réciproque pour les quartiers est un amendement gouvernemental prévoyant de proroger de 2 ans les Contrats de ville en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2022. C'est une prorogation qui vise à donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale et qui fixe les engagements respectifs et réciproques de l'État et des collectivités en la matière : le pacte de Dijon, signé par le Grand Narbonne en septembre en 2018 et le protocole du 26 septembre 2019, dont je vous ai parlé. Il s'agit de 40 mesures fixées au niveau national.

S'agissant des enjeux majeurs de l'avenant sans entrer dans les détails, mais pour ses grandes lignes, on peut citer : le logement et le cadre de vie ; l'emploi et l'insertion professionnelle ; l'excellence numérique et le développement économique ; le renforcement du lien social et la prévention et la lutte contre les discriminations. Concernant le bilan 2019, ce sont 80 actions financées : pilier « emploi et développement économique », 15 actions ; pilier « cadre de vie », 5 actions ; pilier « citoyenneté et lutte contre les discriminations », 14 actions ; pilier « cohésion sociale », 41 actions et pour l'axe numérique, ce sont 6 actions. Concernant les montants du bilan 2019, je vais laisser la parole à Mme la Directrice.

Mme KOCI : Par montant global des subventions, j'entends des crédits spécifiques pour la Politique de la Ville comprenant tous les acteurs, les collectivités et l'État qui se regroupent pour la répartition de ces crédits spécifiques. Le pilier « cohésion sociale » – qui regroupe l'éducation, la parentalité et le lien social et qui présente le plus grand nombre d'actions, suivi par l'emploi et le développement économique – est devenu une obligation dans les Contrats de ville et justement, depuis 2018, nous devons une subvention d'au moins 20 % de l'enveloppe globale sur ce pilier. En répartition des crédits spécifiques par les financeurs, c'est l'État qui finance la plus grande partie puisque ce sont eux qui mènent cette politique publique, suivi par le Grand Narbonne qui pilote la Politique de la Ville (27 %), puis la ville de Narbonne, le Conseil départemental et la Région. Sur la partie « autres financeurs », les principaux financeurs sont les bailleurs sociaux.

Eric PARRA : Pour le bilan 2020, 94 actions ont été financées, en dehors des 3 actions « socle » : pilier « emploi et développement économique », 17 actions ; pilier « cadre de vie », 6 actions ; pilier « citoyenneté et lutte contre les discriminations », 17 actions et pilier « cohésion sociale », 50 actions ; axe numérique, 4 actions.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
10 févr
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

Mme KOCI : Vous allez voir que la répartition par financeur ne change pas tellement entre 2019 et 2020. En revanche, cela augmente sur le pilier « emploi et développement économique » puisque fin 2020 le Grand Narbonne et l'État ont signé la « Cité de l'emploi ». En revanche, la répartition sur les piliers et par financeur reste sensiblement la même. Le montant global des subventions est un peu plus élevé, mais ceci s'explique par la signature de la « Cité de l'emploi ».

Eric PARRA : Évidemment, compte tenu du contexte sanitaire, il y a eu quelques actions COVID, dont vous avez quelques exemples sous les yeux, portées par l'AMI, par l'ARCHE, FACE et l'ABP. S'agissant de la dotation Politique de la Ville, ce sont 356 000 € accordés au Grand Narbonne en 2019 pour les actions suivantes : transformation de l'EGNR en espace de formation numérique pour le quartier ; la formation Hackeuses qui a regroupé 24 femmes de quartier ; Microfolie, investissement matériel, pérennisation des médiateurs numériques et incubateur de créations d'activités pour les femmes de quartier.

M. LE PRESIDENT : Je tiens à vous préciser, Eric, que Microfolie est un procédé qui a été proposé au Grand Narbonne qui l'a accepté et qui a mis en place, avec Mme KOCI, toute une médiation permettant à tout le monde d'en profiter en quartier prioritaire et que le matériel mobile acheté par l'Agglomération permettra de se rendre dans les différentes communes qui le demanderont pour justement travailler avec ce type de personnes que vous rencontrez habituellement.

Mme KOCI : Actuellement, nous sommes à Armissan où nous accueillons les écoles primaires d'Armissan et de Vinassan et M. le Maire viendra nous rendre visite.

Emma BELLOTTI-LASCOMBES : Si je peux me permettre, il y a eu aussi une expérience à Sainte Valière et également à Fleury d'Aude qui a été très bien accueillie dans les communes. Cela permet de porter la culture au sein des communes et on envisage même d'aller dans des lieux insolites, pourquoi pas dans des foyers ou dans des maisons de retraite. Ce qui permettrait à des personnes de visiter virtuellement des musées alors qu'elles n'y seraient jamais allées.

M. LE PRESIDENT : Merci, Madame, de tout le travail que vous faites. Merci, Eric, pour la présentation du rapport. Y a-t-il des interventions sur ce rapport et sur le travail de proximité effectué par les directions et services de la Communauté ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

CISPD

Rapporteur : Alain VIALADE

39. Convention partenariale entre la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation – accueil TIG

Alain VIALADE : Merci, Monsieur le Président. Le travail d'intérêt général, le TIG, est une alternative à l'incarcération de courte durée qui est trop souvent désocialisante et inefficace pour lutter contre la récidive. Le TIG constitue une réponse pénale à la fois réparatrice et restaurative. Le condamné effectue une activité non rémunérée au profit de la société, mais également socialisante. Le condamné est sanctionné tout en conservant la possibilité d'assumer ses responsabilités familiales, sociales et matérielles. Cette action est donc privilégiée par la justice pour répondre à la problématique de la surpopulation carcérale et à la nécessité de développer les peines qui favorisent la prévention de la récidive et l'insertion des personnes condamnées.

Selon une étude de mars 2018 du ministère de la Justice, le taux de récidive après un TIG est de 34 % contre 61 % après une peine de prison. Le coût moyen par jour d'une mesure TIG est de 2,54 € contre 104 € pour une journée en détention. Le TIG peut être individuel ou collectif. Il se présente alors sous la forme de modules ou d'exécution de travaux en groupe. Il peut également être pédagogique pour une visée plus éducative et formatrice. Pour accompagner et faciliter la mise en œuvre des TIG sur le territoire national, le ministère de la Justice a créé, en décembre 2018, l'Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle (ATIGIP) pour les personnes sous main de justice. En tout état de cause, le Grand Narbonne a travaillé avec les services internes volontaires pour l'accueil des « tigistes » et avec l'ATIGIP, sur l'organisation de différents postes de travail et de modules.

Il convient de rappeler que chaque tuteur bénéficie d'une rencontre préalable avec le condamné et son conseiller d'insertion, pour les majeurs, ou son éducateur pour les mineurs afin de présenter les missions, les conditions de travail et les horaires. Il peut refuser l'accueil à la suite de cet entretien ou si l'activité du service est en tension, il peut également, dès lors qu'il constate une anomalie, mettre un terme à un accueil en cours. Une information générale à l'ensemble des directeurs et chefs de services puis une formation pour les tuteurs seront dispensées par le référent territorial de la TIGIP afin d'accueillir ce public dans des conditions optimales. En outre, les peines de stages ou de travaux non rémunérés, c'est-à-dire des alternatives aux poursuites, bien que de nature différente des TIG, ne présentent pas pour autant aucune différence en matière d'accueil pour leur exécution.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

Il est donc proposé que pour chaque poste TIG soit ouvert également un stage ou un TNR prenant en compte que ces mesures sont prononcées de manière très résiduelle. Un bilan annuel d'accueil des sous-main de justice au sein du Grand Narbonne sera présenté dans le cadre des séances plénières du CISPD.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver le dispositif présenté pour l'année 2022, d'approuver la convention de partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le service pénitentiaire d'insertion et de probation et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document de type administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

40. Contrat de sécurité Intégrée

Alain VIALADE : Au titre des statistiques de la délinquance et des besoins identifiés, les communes du Grand Narbonne ont renforcé, depuis 2015, leur action en matière de sécurité publique par un accroissement des effectifs de police municipale, la mise en place de dispositifs de vidéo protection et une coordination active avec les forces de sécurité étatique. Au-delà des conventions de coordination déjà existantes entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État, face à une montée de la délinquance et une forte croissance démographique, le Grand Narbonne, la Ville de Narbonne et l'État ont souhaité s'engager dans une approche globale des questions de sécurité par un partenariat doté de nouveaux moyens organisationnels, matériels et humains.

Cet accord, qui se développera sur 4 ans, s'articule autour de 6 piliers : la sécurité intérieure avec les moyens humains organisationnels et les forces de police ; le domaine judiciaire ; la prévention de la délinquance ; la lutte contre la radicalisation et le séparatisme ; les mineurs et l'éducation et enfin la Politique de la Ville. Ce document de référence détermine, pour la période 2022-2026, les modalités qualitatives et quantitatives de moyens et de dispositifs destinés à améliorer la lutte contre l'insécurité, le développement de l'accompagnement social et les priorités pour l'ensemble des domaines opérationnels de sécurité. L'objectif est de constituer la mise en synergie des acteurs de la prévention de la délinquance et de renforcer leur capacité de réponse. En matière de sécurité, les éléments principaux sont : l'augmentation de 5 postes de police nationale sur Narbonne et le maintien des effectifs de gendarmerie et des renforts en militaires actifs et de réserve sur le littoral durant la saison estivale ; le renfort des effectifs de la police municipale de Narbonne et la finalisation de l'étude sur la coopération

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_43-DE

intercommunale de sécurité et de prévention pour le Grand Narbonne qui pourrait aboutir sur la création d'une police intercommunale ou la démultiplication de police pluri communale. Sur le plan de la coopération avec la justice, les rappels à l'ordre qui, dans le cadre des pouvoirs de police et de prévention du Maire, permettent de procéder à une injonction verbale à l'encontre de personnes ayant commis des faits qui portent atteinte au bon ordre, à la sécurité et à la salubrité sur la commune, seront développés sur les territoires.

La Ville de Narbonne va créer un Conseil des droits et des devoirs aux familles. L'État va privilégier les alternatives aux poursuites : rappels à la loi, TIG, médiation pénale et supplémentées du budget de l'ANAV (Association Narbonnaise d'Aide aux Victimes) afin d'accroitre son rôle et de créer plusieurs points de rencontre ainsi que des permanences à destination du public, mais également de recruter des psychologues et réaliser des enquêtes sociales rapides. En ce qui concerne le domaine socioéducatif, les acteurs s'engagent principalement autour du décrochage scolaire et du harcèlement. En termes de lutte contre la radicalisation, l'État s'engage à renforcer la coopération avec les collectivités notamment dans le cadre de la Cellule de Lutte contre l'Islamisme et la radicalisation (CLIR). Le Grand Narbonne va finaliser son plan de prévention de la radicalisation dans les prochains mois.

Le Contrat de Sécurité Intégrée permet ainsi de réaffirmer que la sécurité doit être assurée partout et que des actions soutenues de l'État et de la collectivité sont menées pour lutter contre le sentiment d'insécurité, contre la délinquance, mais également assurer une cohésion sociale dans les quartiers et enfin, par la même, rétablir le « mieux vivre ensemble ». Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Narbonne en date du 4 février 2022, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Contrat de Sécurité Intégrée tel que ci-annexé, d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ledit contrat.

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il des questions ou des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : Je vous souhaite une bonne soirée et je vous donne rendez-vous le 24 mars 2022 pour le prochain Conseil Communautaire.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h44.)